

2 Cahier d'écriture

DES PAYSAGES

Le regard sur le lieu est
une ressource tout à fait
renouvelable.

Mais le lieu, lui,
est une ressource
non-renouvelable qu'il
faut ménager.

Sommaire

Les 3 Cahiers des Paysages de l'Aubrac **4**

Approche de l'écriture de paysage **6**

Le paysage comme processus 6

Ecrire le paysage comme un livre...déjà en cours d'écriture ! 8

Lisibilité et qualité paysagère 10

Écrire pour préserver la qualité paysagère 17

 Clé d'écriture 1 : Composer avec les vides et les pleins 17

 Clé d'écriture 2 : Choisir son lieu d'implantation 18

 Clé d'écriture 3 : Soigner le modelé du terrain 19

 Clé d'écriture 4 : Identifier et partager des valeurs paysagères 20

Reconnaissance des paysages de l'Aubrac **22**

Problématique 22

Les dynamiques d'évolution du territoire qui transforment les paysages 24

Les représentations du territoire qui façonnent les paysages 50

Conclusion **60**

Introduction

Les 3 Cahiers des Paysages de l'Aubrac

L'Aubrac est un vaste territoire de moyenne montagne fort de patrimoines exceptionnels, notamment paysagers. **Largement reconnu pour ses vastes étendues** de prairies pelées, suspendues entre le massif du Cantal et les Grands-Caussés, l'Aubrac constitue le dernier massif volcanique au sud du Massif Central. **Il englobe également des territoires moins connus, aux marges des grands pôles de développement et circuits touristiques de la région.** Au même titre que les emblématiques paysages d'estives, ces paysages discrets constituent **une véritable richesse à cultiver.**

Le PNR de l'Aubrac, créé en 2018, a pour objectif d'agir en faveur d'un développement harmonieux du territoire. C'est pourquoi la préservation et la mise en valeur de sa richesse paysagère, porteuse d'attractivité et de qualité de vie, sont des préoccupations centrales de son action au quotidien.

Complémentaires des Atlas de paysage départementaux réalisés à ce jour, **les "Cahiers de Lecture, d'écriture et de Composition des Paysages de l'Aubrac" ont pour finalité de participer à la reconnaissance de cette richesse pour permettre à chacun de l'inscrire au cœur des projets qui façonneront l'Aubrac de demain.**

Le PNR en quelques chiffres :

- Un territoire d'une superficie totale de 2 282 km²
- Étendu sur trois départements (Cantal, Aveyron, Lozère) et deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie)
- 82 communes et 25 communes associées
- 12 entités éco-paysagères* définies par la Charte

Découvrir

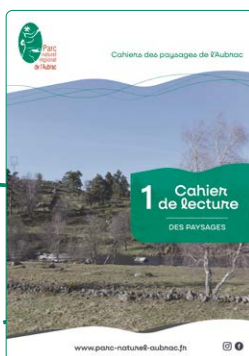
Comprendre

Apprendre

S'interroger

Imaginer

Analyser



Le cahier de lecture
Pour comprendre



Le cahier d'écriture
Pour analyser

Les 12 entités éco-paysagères* définies par la Charte du Parc



Carte des entités éco-paysagères du PNR Aubrac
Sources : Association d'émergence du PNR de l'Aubrac, M. Roustan, 2015

* Les 12 entités éco-paysagères (7 principales, 5 périphériques), principalement définies selon des critères écologiques, sont issues de la phase de préfiguration du PNR de l'Aubrac. Chacune d'elles a fait l'objet d'une description et d'une illustration sous forme de bloc-diagramme dans la charte 2018-2033. Ce travail constitue une base de connaissances solide, qui a été réinterprétée et simplifiée dans les Cahiers des Paysages de l'Aubrac, de manière à en faire une véritable matière à projet.

Concevoir

Faire ensemble



- Le Cahier n°1 - de Lecture - propose une première approche de la notion de paysage ainsi que de la diversité des paysages de l'Aubrac, par la mise en évidence de sa charpente paysagère.
- Le Cahier n°2 - d'Écriture - propose des outils pour agir en faveur de la qualité paysagère du territoire, et tente de faire émerger ses principaux enjeux.
- Le Cahier n°3 - de Composition - illustre l'ensemble de la démarche par la restitution d'un atelier de mise en pratique des clés de lecture et d'écriture des paysages.

Le cahier de composition
Pour passer à l'action !

Approche de l'écriture de paysage

Le paysage comme processus

« Dans l'évolution historique des milieux humains, il apparaît que les sociétés aménagent leur environnement en fonction de la perception qu'elles en ont, et, réciproquement, qu'elles le perçoivent en fonction de l'aménagement qu'elles en font »

Augustin Berque « Cinquante mots pour le paysage. »

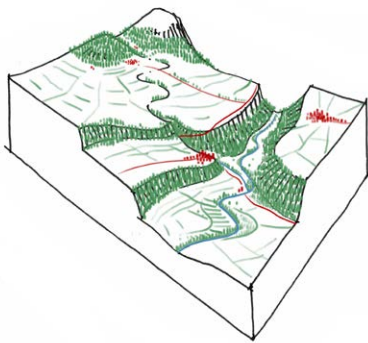
Cette **réciprocité entre perception et aménagement** inscrit le paysage dans un processus qui l'amène à se transformer dans le temps, à la fois « In situ » et « In visu », conjointement aux évolutions des sociétés qui le modèlent.

Les interventions successives de l'homme sur le « socle » constituent une mémoire, un palimpseste qui participe à fabriquer l'« **esprit des lieux** ».

Hier

Les hommes s'implantent en relation avec le sens des lieux.

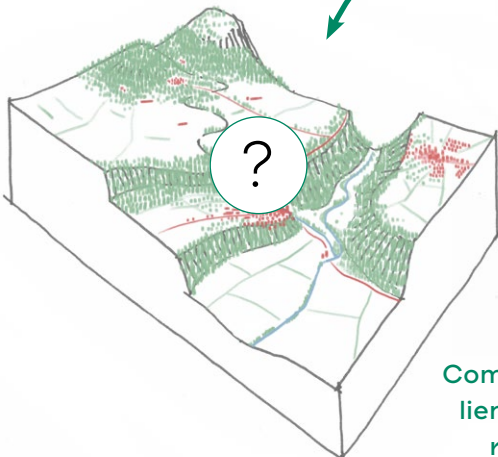
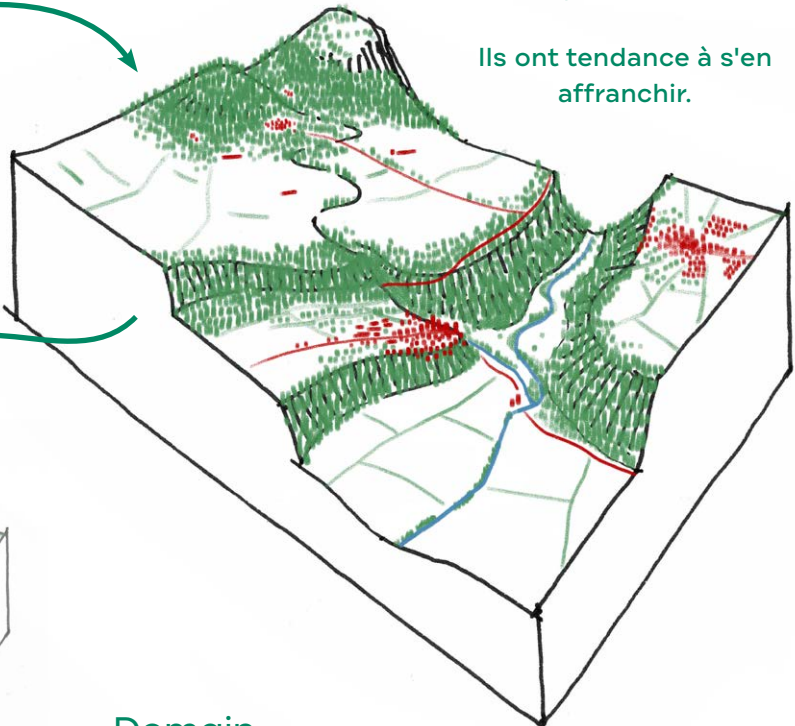
...



Le paysage s'inscrit dans le temps...

Aujourd'hui

Ils ont tendance à s'en affranchir.

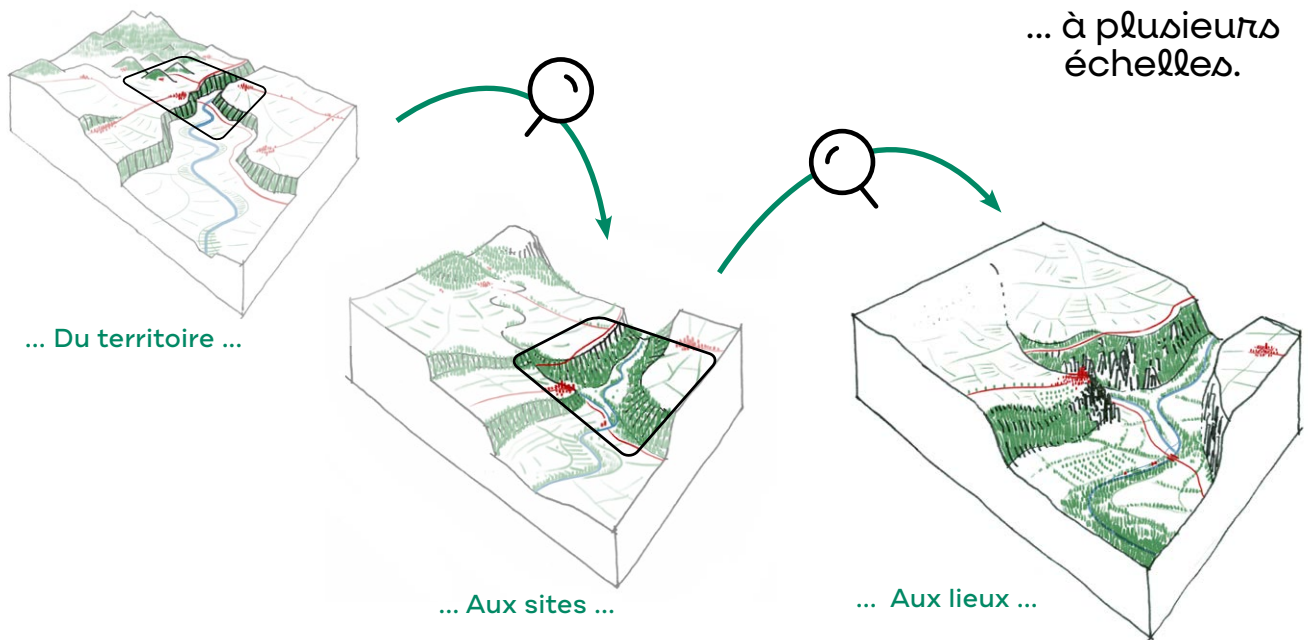


Demain

Comment aménager le territoire en lien avec son "socle" ? Comment respecter l'esprit des lieux ?

Ce processus s'inscrit également à différentes échelles d'espace. Pour qu'un paysage puisse advenir, évoluer puis se renouveler, le sens premier du socle, révélé par l'histoire, perçu et interprété par les sociétés, doit rester **lisible et intelligible à toutes les échelles emboîtées**.

À l'échelle territoriale, les usages des sols doivent traduire les particularités de la géomorphologie, les conditions des milieux (répartition des bonnes terres, de l'humidité, de l'ensoleillement...) et les dynamiques spatiales qui les animent (les tensions, les contrastes, les ruptures...). À l'échelle plus locale, les modes d'implantation du bâti et de la végétation doivent s'inscrire en continuité avec le sens premier des lieux et de leur histoire, de manière à en préserver l'esprit.



Bien au-delà de la simple donnée patrimoniale à préserver, le paysage se déploie donc de manière active dans de nombreuses dimensions (échelles de temps et d'espace, expériences et représentations des sociétés humaines), ce qui l'inscrit dans **une dynamique d'évolution constante**.

Sa dimension culturelle, liée aux perceptions, est particulièrement motrice de cette dynamique : façonnant les subjectivités collectives et individuelles, elle permet la reconnaissance potentielle du caractère de l'extraordinaire dans l'ordinaire, soit la capacité de tout lieu à faire paysage et à être reconnu et valorisé comme tel. Ainsi, **si le "lieu" est une ressource non-renouvelable, le "regard sur le lieu" est, lui, une ressource tout à fait renouvelable**.

Aujourd'hui, le territoire continue d'évoluer. **En s'inscrivant en relation avec le "socle" et en continuité avec l'histoire des lieux, les aménagements contemporains peuvent assurer sa qualité paysagère**. Mais au regard de l'interdépendance entre "lieu" et "regard sur le lieu", **l'enjeu de tout projet est aussi de s'insérer dans un processus de perception et de reconnaissance par le public** d'un espace ou d'un territoire en tant que paysage.

... "in situ" & "in visu",
dans le lieu et dans
le regard sur le lieu

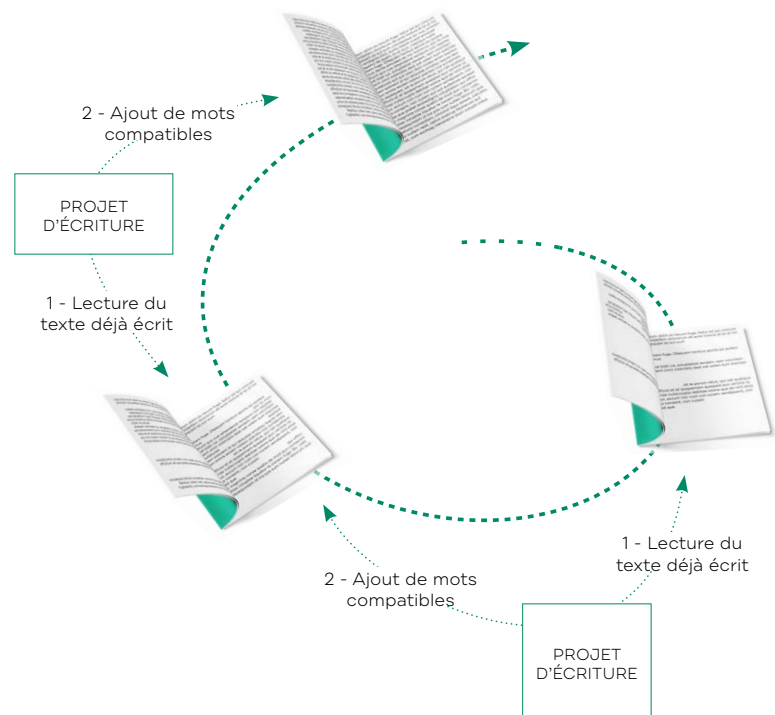


Écrire le paysage comme un livre... déjà en cours d'écriture !

Dès lors, écrire le paysage, c'est écrire sur une page déjà en cours d'écriture.

Pour ajouter des mots ou des phrases à un texte en respectant son sens, il faut d'abord savoir le lire et le comprendre. De plus, le processus de lecture-écriture du paysage est perpétuel, **il faut savoir lire pour savoir bien écrire.**

La lecture de paysage, telle que décrite dans le **cahier 1**, est donc un outil indispensable à tout projet d'écriture du territoire et des paysages. L'observation fine de tout espace de projet ne doit pas être considérée comme une étape superflue mais bien comme **le premier stade d'une nouvelle écriture du lieu.**



La lisibilité de la charpente paysagère, condition et objectif de l'écriture des paysages

Mais, pour pouvoir écrire, encore faut-il que le paysage en cours d'écriture soit lisible !

Il ne suffit pas toujours de savoir lire un paysage. Encore faut-il que cela soit possible. C'est-à-dire que **l'espace de projet doit, pour que l'on puisse s'y inscrire, être préalablement intelligible.**

Réciproquement, l'écriture doit permettre de "transmettre" la lisibilité du lieu. Les projets d'aménagement du territoire doivent donc s'assurer, à minima, de préserver la lisibilité des lieux. **Lorsque celle-ci est fragilisée**, que ce soit par des aménagements ou des évolutions de l'environnement qui nient le sens des lieux, ou qui en troublent les logiques internes, **l'objectif de tout projet est alors de l'améliorer ou de la restaurer.**

C'est pourquoi la question de la lisibilité des paysages est une notion paradoxalement centrale du processus d'écriture des paysages.

**Écrire, c'est savoir préserver,
et améliorer, voire enrichir, la
lisibilité de ce qui a déjà été écrit.**

Qu'est-ce que la lisibilité de la charpente paysagère ?

La lisibilité est la capacité de la charpente paysagère à être perçue et interprétée en tant que paysage. Elle s'appuie sur les deux plans constitutifs de la notion de paysage : " in situ ", et " in visu ".

- " **in situ** " : la lisibilité correspond au degré de compréhension des structures majeures de la charpente paysagère sur le terrain.

- " **in visu** " : la lisibilité correspond au degré de reconnaissance des structures majeures de la charpente paysagère dans le regard social.

Passer du sensible au lisible, pour écrire collectivement

Du sensible...



Voir, entendre, toucher, sentir, goûter : nos 5 sens nous permettent de ressentir des impressions, des émotions...

La question du paysage est souvent, au premier abord, envisagée sous l'angle du sensible, c'est-à-dire selon les seules **perceptions** et **émotions** de chacun, livrées à l'état "brut".

Le sensible constitue une première approche indispensable, mais il offre néanmoins peu de prise sur le réel et donc peut d'accroche quant au projet d'écriture : **subjectif, le sensible ne permet pas toujours de construire une représentation collective suffisamment robuste pour qu'un paysage puisse advenir pleinement.**

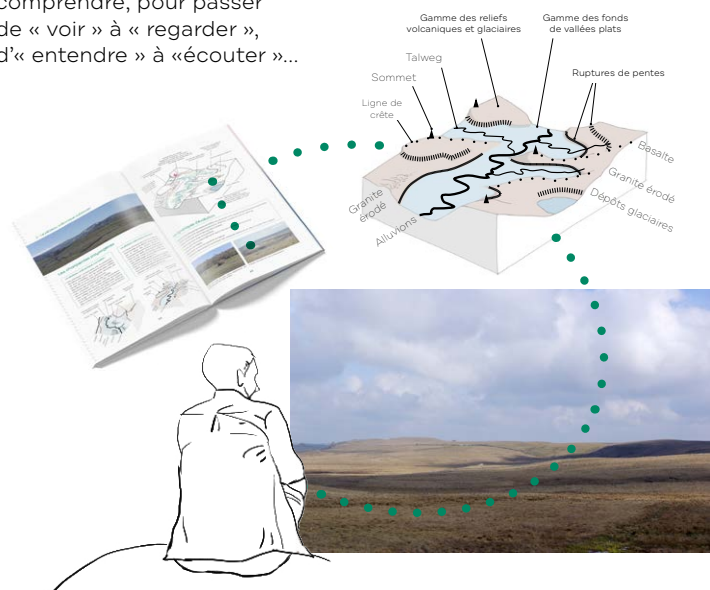
Aborder la question du projet de paysage sous l'angle du lisible permet de se situer dans ce qu'il a de collectif.

Sans renier la dimension sensible, le lisible permet de construire une analyse fine des paysages observés. **Il constitue une interprétation**, qui permet de comprendre les relations entre les perceptions et la charpente paysagère, entre l'émotion et les lieux.

Au-delà des premières impressions et émotions de chacun, le lisible permet de saisir leurs causes, de comprendre ce qui, dans le paysage, est moteur de l'émotion paysagère. **Le lisible permet alors d'identifier les principales qualités paysagères du territoire observé, sur la base desquelles un nouveau projet d'écriture pourra être élaboré collectivement.**

au lisible

Interpréter, analyser, comprendre, pour passer de « voir » à « regarder », d'« entendre » à « écouter »...



La question du lisible facilite le dialogue et l'argumentation dans les projets d'aménagement.

Lisibilité et qualité paysagère

"Le paysage devient compréhensible lorsque les éléments concrets de l'environnement s'assemblent en accord avec le sens premier de son socle, c'est-à-dire de manière à le révéler, voire à le magnifier. Cet accord est la première condition d'émergence de l'émotion paysagère de l'observateur-lecteur, et de la reconnaissance par le regard social de la "qualité paysagère" du territoire. "

Cahier 1

Ainsi, la **qualité paysagère** d'un lieu ou d'un territoire découle très directement de la lisibilité de ses paysages, sans en être tout à fait synonyme. En effet, si la lisibilité est la condition d'émergence de toute émotion et reconnaissance paysagère, la qualité paysagère en est une résultante. **La qualité paysagère d'un lieu ou d'un territoire peut alors être évaluée selon différents gradients de lisibilité, qui peuvent être décrits à la fois "in situ" et "in visu".**

Synthétiquement :

- Si la lisibilité de la charpente paysagère "in situ" et "in visu" est mauvaise, alors la qualité paysagère du lieu sera faible
- Si la lisibilité de la charpente paysagère "in situ" et "in visu" est moyenne, alors la qualité paysagère du lieu sera fragile
- Si la lisibilité de la charpente paysagère "in situ" et "in visu" est bonne, alors la qualité paysagère du lieu sera forte.

Attention : ce n'est pas parce qu'un lieu n'est pas lisible, qu'il n'a pas de qualités paysagères identifiées, qu'il n'en a pas de potentielles !

Ecrire c'est alors évaluer la qualité paysagère d'un espace et intervenir en fonction, en visant l'augmentation des facteurs de lisibilité paysagère, et la diminution des facteurs de perte de lisibilité paysagère, avec pour principale motivation l'expression optimale des fondements de l'identité profonde des lieux.

Schématiquement :

- Les structures paysagères dont la lisibilité est mauvaise appellent plutôt des objectifs de qualification (ou requalification),
- celles dont la lisibilité est moyenne appellent plutôt des objectifs de valorisation,
- et celles dont la lisibilité est bonne appellent plutôt des objectifs de préservation.

Lisibilité bonne = Qualité paysagère forte > Objectifs de préservation

Lisibilité moyenne = Qualité paysagère fragile > Objectifs de valorisation

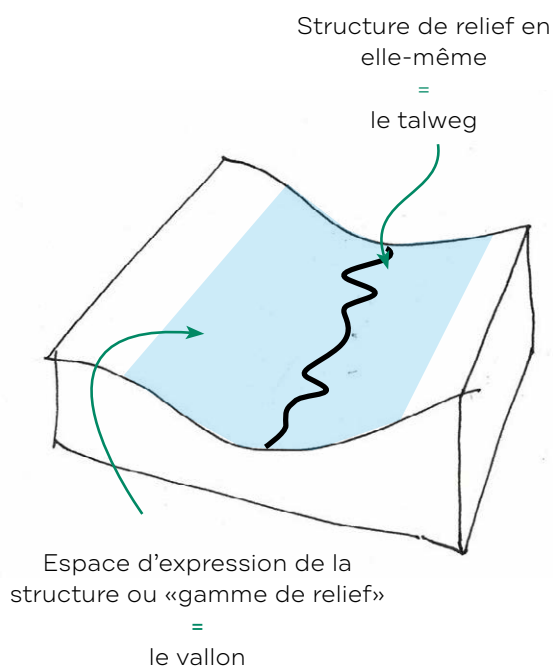
Lisibilité mauvaise = Qualité paysagère faible > Objectifs de qualification

Lisibilité " in situ " : définition

La lisibilité "in situ" de la charpente paysagère d'un lieu ou territoire dépend de la bonne **perception et compréhension de l'ensemble des structures paysagères qui la composent, du moins des principales**. Pour qu'une structure paysagère soit lisible, les modes d'occupation des sols doivent s'inscrire en accord avec elle, et la prendre en compte dans son ensemble :

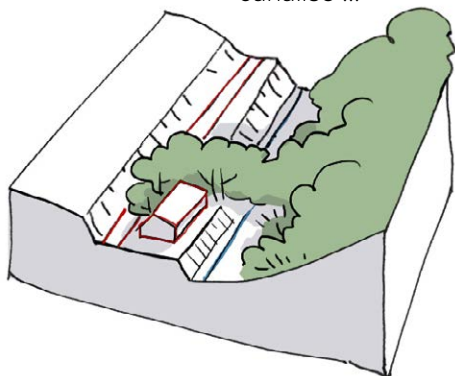
- en elle-même,
- et dans son «espace d'expression» ou «gamme de relief» (espace dont l'ambiance est liée à la présence de la structure).

Évaluer la lisibilité "in situ" c'est alors évaluer la capacité, ou non, des éléments de l'environnement d'une ou plusieurs structures paysagères à en améliorer la perception et l'interprétation, notamment par l'expérience du terrain.



Par exemple :

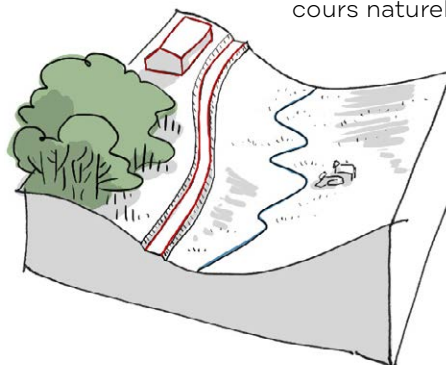
Si un talweg est canalisé ...



... et que des constructions, ou des boisements, occupent le fond de vallon de manière désordonnée...

Sa lisibilité sera mauvaise.

Mais si le talweg est préservé dans son cours naturel ...



... et que le vallon est maintenu ouvert par l'agriculture, souligné par le tracé d'une route...

Sa lisibilité sera bonne.

Attention !

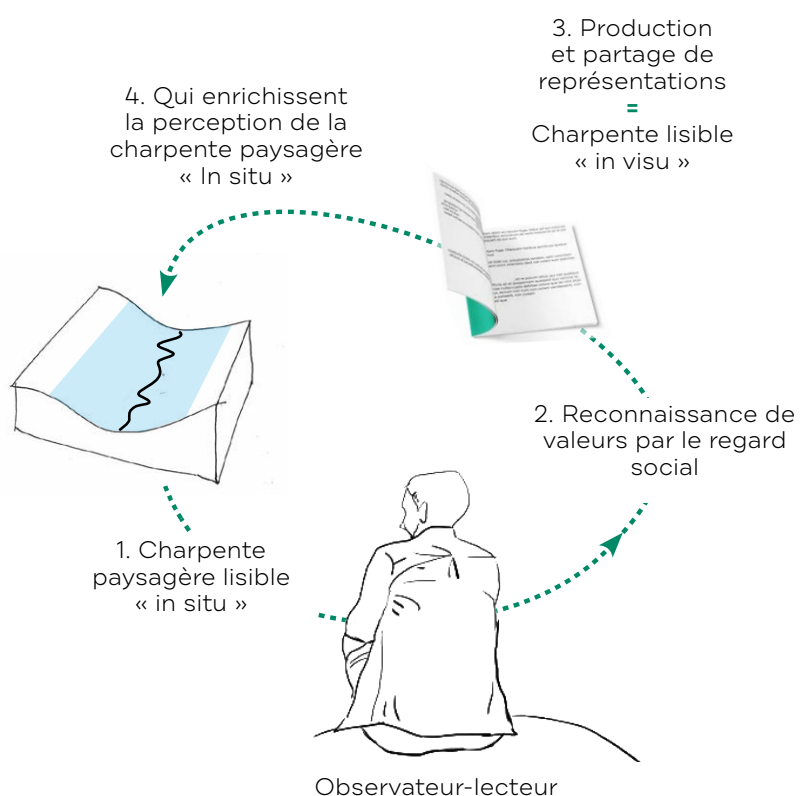
Lisible ne veut pas nécessairement dire visible !

Par exemple, si le fond de vallon est entièrement boisé, il sera rendu lisible par contraste avec des espaces ouverts. Les traces d'un ancien moulin pourront signaler la présence du talweg dans le sous-bois et enrichir sa lisibilité en renforçant le sens du lieu en révélant son épaisseur temporelle.

Lisibilité "in visu" : définition

La lisibilité "in visu" de la charpente paysagère d'un lieu ou territoire repose sur ses **capacités à être perçue et reconnue comme telle par le public. C'est à-dire qu'elle réside dans le fait qu'un lieu où un territoire soit reconnu, ou non, en tant que paysage**, par le regard social, que ce soit à une échelle locale ou extra-locale.

Souvent tributaire de la lisibilité "in situ" de la charpente paysagère, elle découle également d'un **processus de constitution d'un imaginaire collectif, au sein duquel le lieu et le territoire sont littéralement "représentés"** par la production et la transmission d'images, qu'elles soient exprimées de manière matérielle (écrits, illustrations...) ou immatérielle (récits, cultures populaires...).



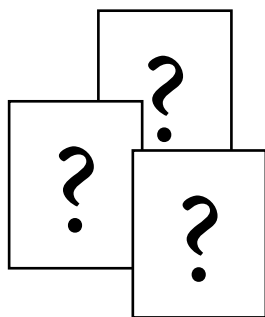
Ce processus peut être décrit de la façon suivante :

- > Des valeurs paysagères sont attribuées aux territoires ou lieux par leurs habitants et acteurs (valeurs esthétiques, historiques, écologiques, etc.)...
- > Celles-ci donnent lieu à des représentations...
- > Qui elles-mêmes vont ensuite porter ces valeurs au regard d'un public élargi, enrichir la perception paysagère de celui-ci et renforcer la lisibilité "in visu" des territoires ou lieux en question.

Évaluer la lisibilité "in visu" c'est donc évaluer le degré de reconnaissance par le public d'un lieu ou territoire en tant que paysage, à travers l'analyse de ses représentations.

Par exemple :

Le haut plateau de l'Aubrac n'a pas toujours été un paysage...



Tout comme le paysage n'a pas toujours existé...

XV^e siècle : Invention du paysage

Ce n'est qu'à partir de la Renaissance que le concept de "paysage" émerge dans les sociétés d'Europe occidentale, en raison de l'évolution de leurs systèmes de valeurs et de représentations, et notamment de leurs rapports à la "nature", non plus hostile et effrayante, mais de plus en plus idéalisée et instaurée en objet de contemplation...

...Mais il faudra attendre encore pour que les territoires plus reculés tels que les plateaux de l'Aubrac soient à leur tour reconnus comme paysages.

> Absence de représentations
Lisibilité «in visu» mauvaise
Paysage inexistant

XIX^e siècle : Émergence des paysages de montagne

Ce n'est qu'après plusieurs siècles d'excursions, de récits... d'évolution de la culture commune, que les grands espaces montagnards deviennent des paysages.

Pour l'Aubrac, les écrits de Julien Gracq, parus dans la seconde moitié du XX^e siècle sont symptomatiques de cette construction culturelle, où les hauts plateaux de l'Auvergne, en plus d'accéder à une valeur esthétique, acquièrent une dimension spirituelle nouvelle...

> Reconnaissance de valeurs et production de représentations traduisant les qualités de la charpente paysagère

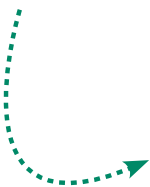
> Représentations renouvelées au fur et à mesure de l'évolution de la société

Lisibilité «in visu» bonne

Paysage reconnu, représenté et fort

" Tonsures sacramentelles, austères, dans notre chevelu arborescent si continu, images d'un dépouillement presque spiritualisé du paysage, qui mêlent indissolublement, à l'usage du promeneur, sentiment d'altitude et sentiment d'élévation. »

Julien Gracq, Carnet du Grand Chemin, 1992,



XXI^e siècle : Risque de stéréotypie ?

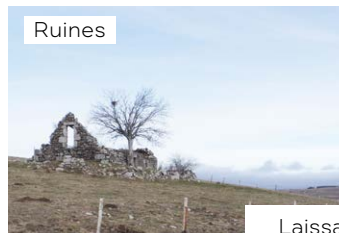
... Au risque de se voir plus tard stéréotypés.

En raison d'une sur-esthétisation et idéalisation du territoire, les représentations contemporaines tendent à se détacher de la réalité des lieux, souvent bien plus complexe et nuancée.

Lorsque les représentations n'évoluent plus et se figent, le risque est de souhaiter que le territoire en face de même, quitte à le "mettre sous cloche".

Paradoxalement, la sur-représentation d'un paysage peut ainsi le fragiliser.

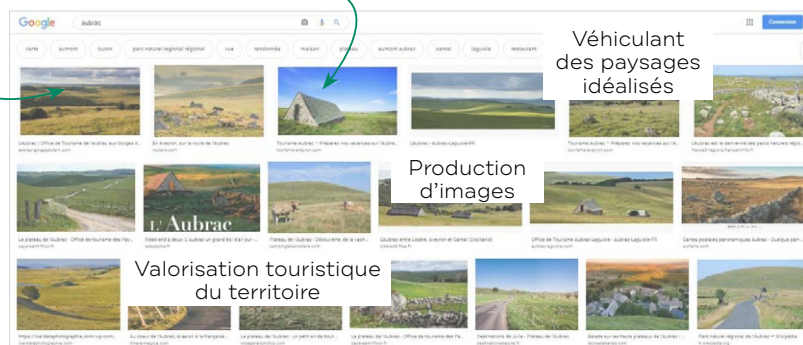
Photographies de terrain



Grandes étendues sauvages

Modes de vie traditionnels

Laisant de côté les dynamiques d'évolution contemporaines



Capture-d'écran de Google-Images

> Trop de représentations identiques, transmettant un nombre de valeurs réduit : risque d'épuisement du «modèle», de ses capacités d'évolution

> Risque de décalage entre l'image véhiculée et la réalité qui peut mener à la déception du public

Lisibilité «in visu» perturbée

Paysage fragilisé

Évaluer la qualité paysagère

La qualité paysagère découle du degré de lisibilité des structures majeures de la charpente paysagère "in situ", sur le terrain, ainsi que du degré de reconnaissance de ces structures "in visu", dans le regard social. **L'évaluation de la qualité paysagère d'un territoire est donc issue, au-delà du sensible, d'une approche fine du lisible, dans ses dimensions à la fois matérielles et immatérielles.**

Comment procéder ?

- L'analyse de la lisibilité "in situ" peut être menée à partir d'une expérience approfondie du terrain ainsi que par une étude de la cartographie existante, s'apparentant à la lecture de paysage décrite dans le **cahier 1**. Ces opérations permettront de dégager les structures paysagères majeures du lieu observé et leurs relations avec l'occupation du sol.

> La qualité de la perception (physiologique) et de la compréhension (intellectuelle) de ces structures sera alors à étudier et qualifier : sont-elles perceptibles/imperceptibles ? Prénantes/discrètes ? Mises en valeur et intelligibles/à l'état de ruine et indéchiffrables ?...

- L'analyse de la lisibilité "in visu" est une approche plus complexe, consistant à sonder un imaginaire collectif. Cette analyse peut être menée à partir de l'étude de plusieurs sources matérielles et immatérielles agissant dans la reconnaissance des qualités paysagères des territoires. Ces opérations permettront de dégager les principales valeurs accordées aux lieux observés.

> La vivacité, ou non, des représentations culturelles des principales structures paysagères du territoire sera alors à étudier et à qualifier : sont-elles nombreuses ou rares ? Largement diffusées ou connues dans un cadre restreint ? Que traduisent-elles ? Une diversité de points de vue ? Ou des images stéréotypées ? Quel regard est porté sur ce lieu ?...

- L'évaluation de la qualité paysagère peut ensuite être déduite de l'analyse des lisibilités "in situ" et "in visu". Comme vu précédemment, le degré de qualité paysagère d'un lieu ou d'un territoire sera la résultante de la combinaison de ces deux facteurs de lisibilité.

Pour quoi faire ?

En constituant une approche critique des lieux, assimilable à un diagnostic fondé sur des critères partageables, **l'évaluation de la qualité paysagère permet de dégager les atouts et faiblesses paysagers d'un lieu ou d'un territoire. En reconsidérant ces atouts et faiblesses en termes de potentiels et de fragilités, elle permet d'en définir les principaux enjeux, auxquels tout nouveau projet d'écriture devra répondre.**

L'évaluation de la qualité paysagère est ainsi un point d'articulation déterminant du projet de paysage. En permettant la formulation d'enjeux paysagers propres à chaque lieu ou territoire, elle permet d'articuler la lecture et l'écriture et organise le renouvellement du paysage en explicitant les actions à engager pour préserver, enrichir ou révéler le sens des lieux.

Par exemple...



Photographie d'un vallon affluente du ruisseau de la Liourte à proximité du bourg de Jabrun.



Photographie de la vallée du Doulou depuis la D152 au hameau de Layrolle.

« Rarement je pense au Cézallier, à l'Aubrac, sans que s'ébauche en moi un mouvement très singulier qui donne corps à mon souvenir : sur ces hauts plateaux déployés où la pesanteur semble se réduire comme sur une mer de la lune, un vertige horizontal se déclenche en moi qui, comme l'autre à tomber, m'incite à y courir, à perte de vue, à perdre haleine. »

Julien Gracq, Carnets du Grand Chemin
Éditeur : José Corti, 1992



Photographie du vallon des Salles Basses depuis la D52.

En arrière plan, le mont Devant Montpic délimite l'horizon : il est particulièrement prégnant. Le boisement de ses pentes renforce cet effet. Au premier plan, la tête de vallon est cependant très peu lisible : elle tend à s'effacer sous la végétation arbustive. Peu de représentations donnent à reconnaître ce lieu.

Lisibilité "in situ" moyenne

+

Lisibilité "in visu" faible

=

Qualité paysagère faible

Risque de disparition, appelant une action de restauration de la lisibilité du vallon

La répartition des boisements met en valeur la profondeur de la vallée. La présence de la chapelle Nogaret met en scène et amplifie la césure monumentale d'un éperon rocheux. Ce monument et le lieu qui le porte restent cependant peu représentés et demeurent assez confidentiels. Les prairies au premier plan assurent un beau point de vue sur cette scène.

Lisibilité "in situ" bonne

+

Lisibilité "in visu" faible

=

Qualité paysagère moyenne

Un potentiel paysager fort appelant une action de mise en valeur

Les lignes tendues des vallonnements du plateau volcanique sont rendues particulièrement lisibles, dans leur moindre nuance, par le pâturage et la réduction du paysage à son caractère le plus minimal. Les qualités paysagères de ce lieu sont fortement reconnues et traduites par de nombreuses représentations qui mettent en avant son caractère épuré.

Lisibilité "in situ" bonne

+

Lisibilité "in visu" bonne

=

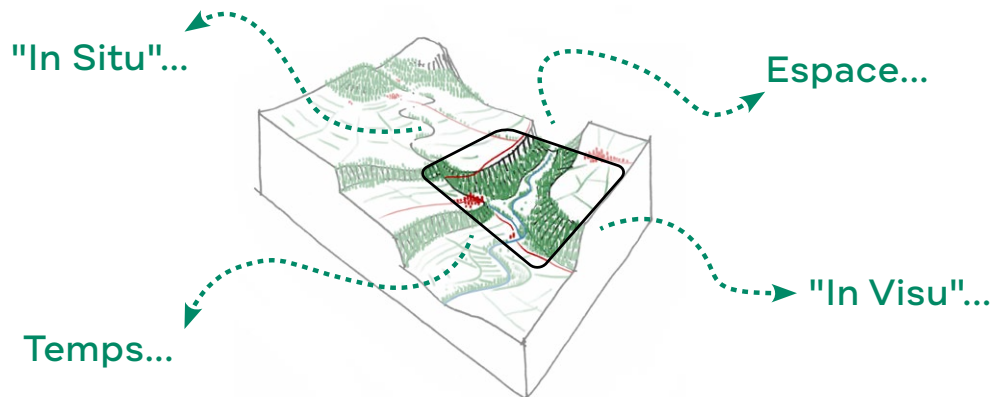
Qualité paysagère forte

Appelant une action de préservation

Risque de stéréotypie, appelant une action de renouvellement des représentations

En résumé :

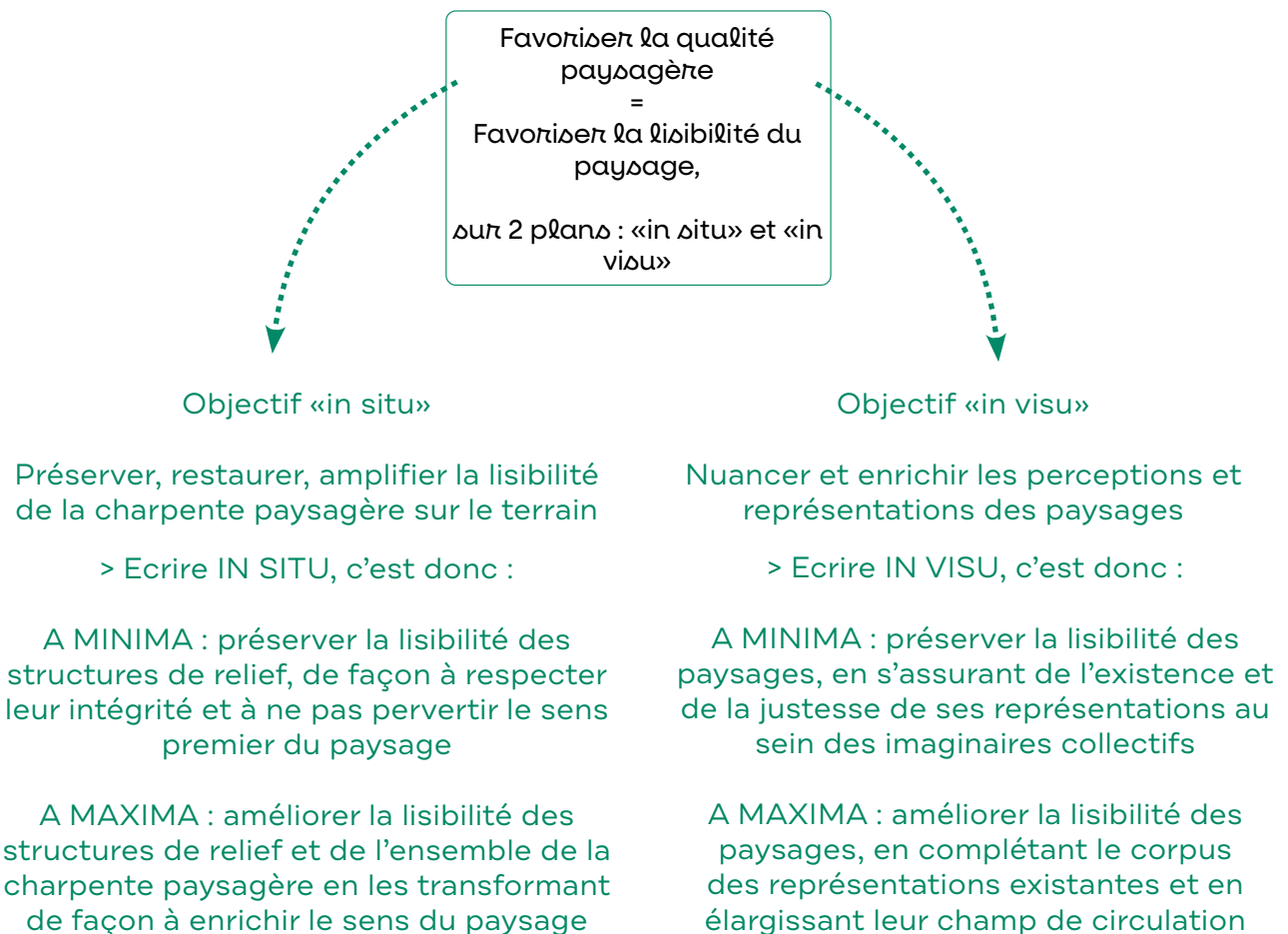
Le paysage est un processus qui se déploie dans de multiples dimensions.



Ecrire le paysage, c'est s'inscrire dans ce processus en accord avec le sens des lieux.

Ecrire consiste alors à assurer la **lisibilité** du paysage déjà en cours d'écriture pour préserver, améliorer ou restaurer sa **qualité paysagère**.

La lisibilité de la charpente paysagère est donc à la fois la condition et le principal objectif de tout projet d'aménagement



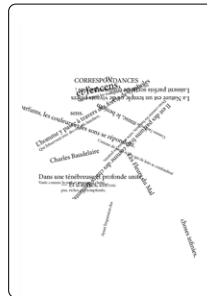
Écrire pour préserver la qualité paysagère

"In situ"

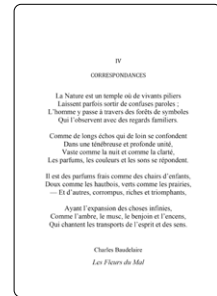


Composer avec les vides et les pleins

Un texte ne s'écrit pas n'importe où, n'importe comment...

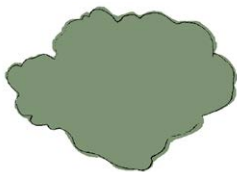


Composé dans une page, séparé en chapitres, en strophes, le texte devient récit, ou poème.



De la même manière, les paysages se composent de «vides» et de «pleins» qui en révèlent le sens.

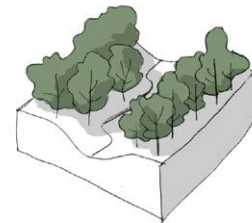
Si tout est «plein», on ne perçoit que des masses informes.



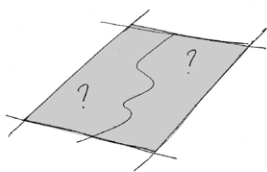
Mais la soustraction de quelques éléments ...



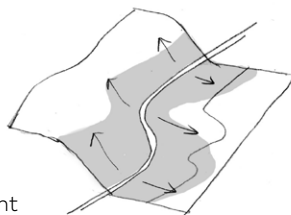
... peut permettre de rendre lisibles les structures de relief.



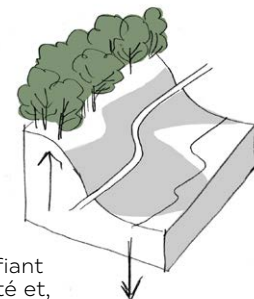
À l'inverse, l'addition de certains éléments peut améliorer la lisibilité des structures de relief ...



Route soulignant des pieds de versants

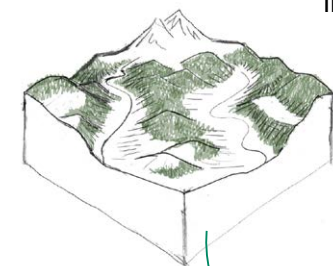


... Ou même l'amplifier.

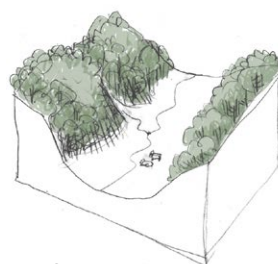


Forêt amplifiant leur verticalité et, par contraste, la profondeur du vallon

À toutes les échelles imbriquées !



Territoire : Piémonts boisés



Site : Hautes vallées pâturées



Lieu : Clairière autour d'une source



Choisir son lieu d'implantation

Écrits dans le désordre, les mots n'ont pas de sens...

... pour signifier, ils doivent prendre leur place dans une phrase.

y passe où de Nature piliers sortir de
Laisent a un temple parfois
patio les mm confuses

La Nature est un temple où de vivants piliers
Laisent parfois sortir de confuses paroles ;
L'homme y passe à travers des forêts de symboles

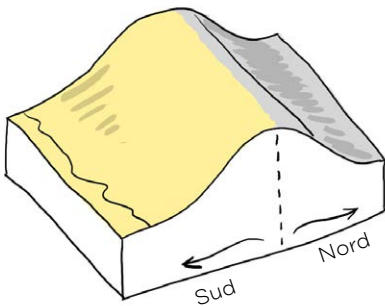
familiers. forêts de travers des
regards symbole Qui
l'observent

Qui l'observent avec des regards familiers.

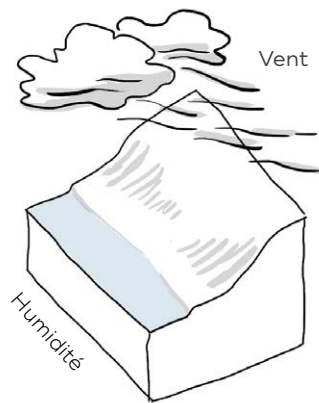
De la même manière, les éléments du paysage doivent trouver leur place, en accord avec le sens du socle, à toutes les échelles imbriquées.

Par exemple, si on choisit son lieu d'habitation en fonction de :

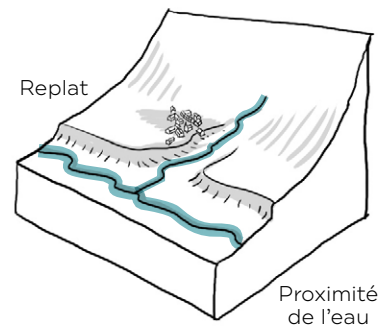
la bonne exposition ...



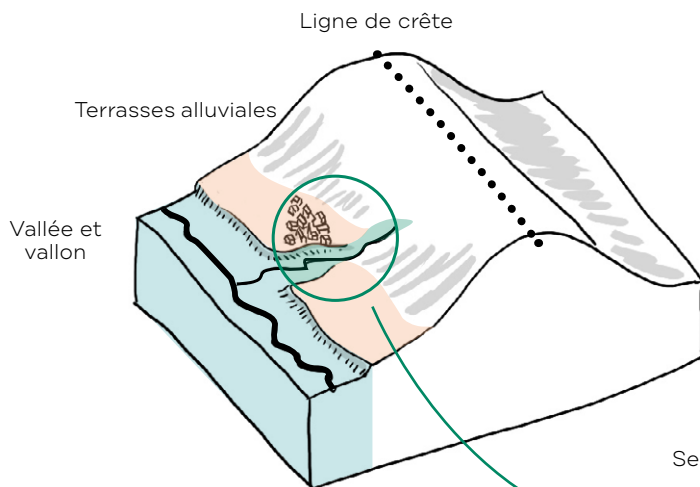
... le bon climat,



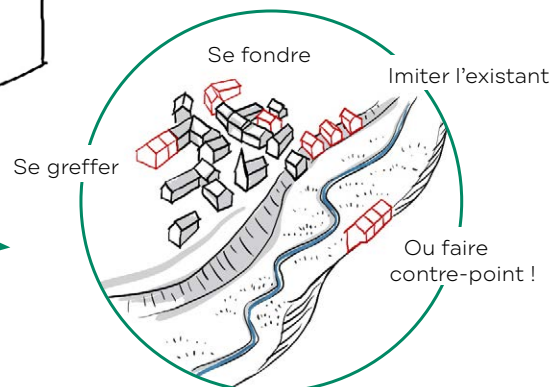
... le bon terrain,



on peut rendre lisibles les structures de relief.



Dans le détail, plusieurs options d'implantation peuvent être envisagées.





Soigner le modelé du terrain

S'il manque des lettres, ou qu'une lettre est écrite à l'envers, le sens d'un mot disparaît.

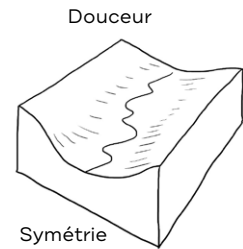
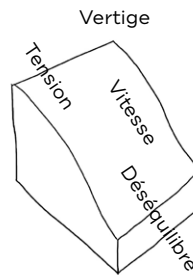
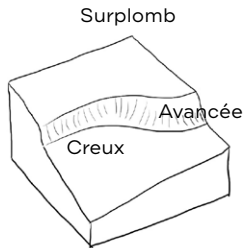
Un mot prend sens si toutes ses lettres sont correctement écrites.

l m s o l e q

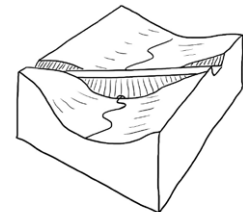
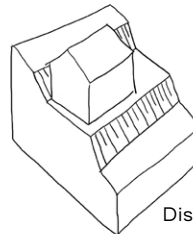
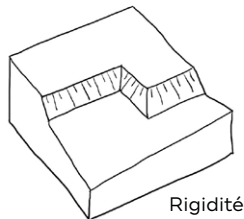
symbole

De la même manière, les éléments du paysage ne peuvent s'insérer sur le socle n'importe comment. Ils doivent prendre en compte les structures de relief initiales et dialoguer avec elles.

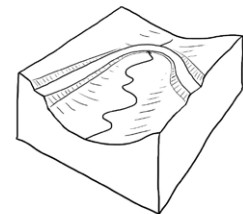
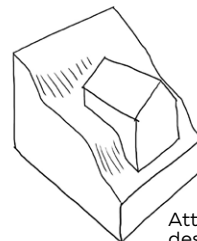
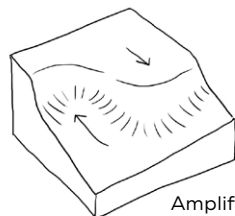
Ainsi, les structures de relief peuvent dire beaucoup de choses...



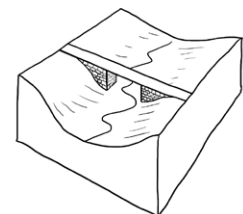
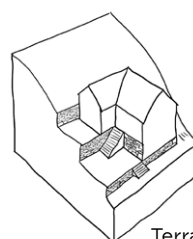
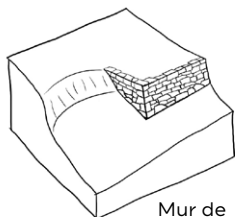
Mais, dans un projet d'aménagement, la simple résolution de problèmes techniques dit souvent autre chose...



Pour s'inscrire en accord avec le sens du socle, on peut parler son langage (registre «naturaliste»)...



Ou assumer d'avoir recours à une autre langue (registre «architectural»).



Écrire IN SITU c'est :

- > Composer les vides et les pleins du territoire, pour révéler les structures de relief à toutes les échelles.
- > Choisir son lieu d'implantation avec bon sens, et rendre lisibles les structures de relief qui le portent.
- > Modeler le socle pour accueillir de nouveaux éléments, en accord avec le sens du relief préexistant.



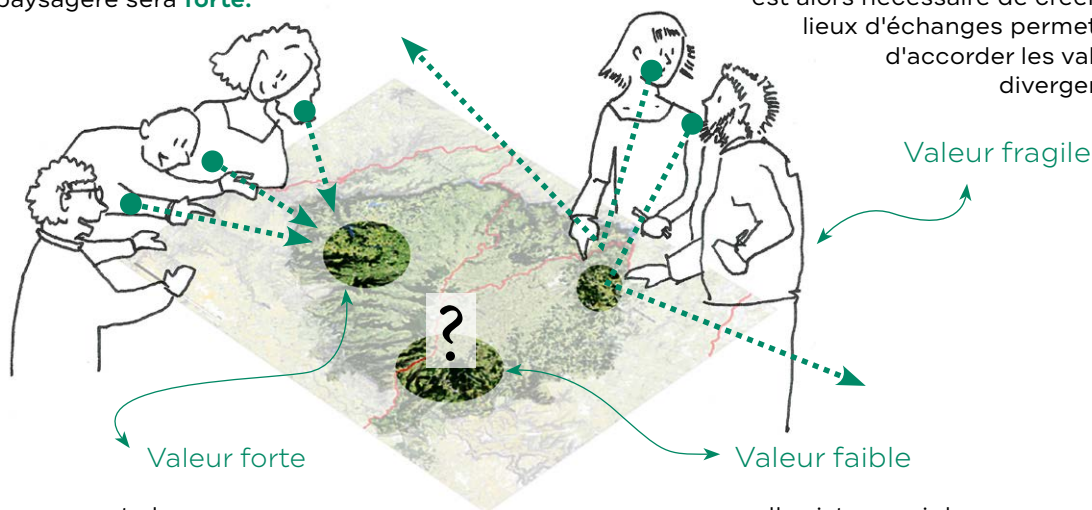
Identifier et partager
des valeurs paysagères
communes

Reconnaître des valeurs paysagères, c'est reconnaître aux lieux, sites et territoires des caractères exceptionnels, dignes d'intérêt et d'émerveillement. Chacun peut porter sur un espace un regard particulier, toujours lié à son bagage culturel propre (son expérience, ses connaissances...). La «sensibilité» de chacun est différente. Ainsi, chacun peut donner aux lieux différentes valeurs : esthétiques, patrimoniales, historiques, écologiques, agronomiques, spirituelles, etc. **Mais pour qu'une charpente paysagère fasse paysage, il faut que des valeurs puissent converger et se cristalliser sur un espace, alors reconnu en tant que paysage.**

Sur les territoires, on peut observer plusieurs situations...

Plusieurs valeurs peuvent se cristalliser sur certains motifs ou structures, sur certains lieux, sites, ou territoires. Plus ces valeurs seront partagées, plus leur valeur paysagère sera **forte**.

Des valeurs peuvent diverger, donner lieu à des débats. La valeur paysagère des espaces sera alors **fragile**. On risque d'en perdre le sens, c'est pourquoi il est alors nécessaire de créer des lieux d'échanges permettant d'accorder les valeurs divergentes.



Ces espaces pourront alors constituer des «**modèles**», référents pour l'attribution de nouvelles valeurs à d'autres espaces.

En agissant sur les perceptions, la lisibilité de la charpente paysagère «in visu» est ainsi particulièrement active dans le processus de renouvellement des paysages.



Il existe aussi des espaces **sans valeurs reconnues**. Ces espaces, de valeur paysagère **faible**, sans reconnaissance, sont particulièrement vulnérables car, non reconnus en tant que paysages, ils sont en danger d'abandon, voire de destruction.

Attention :

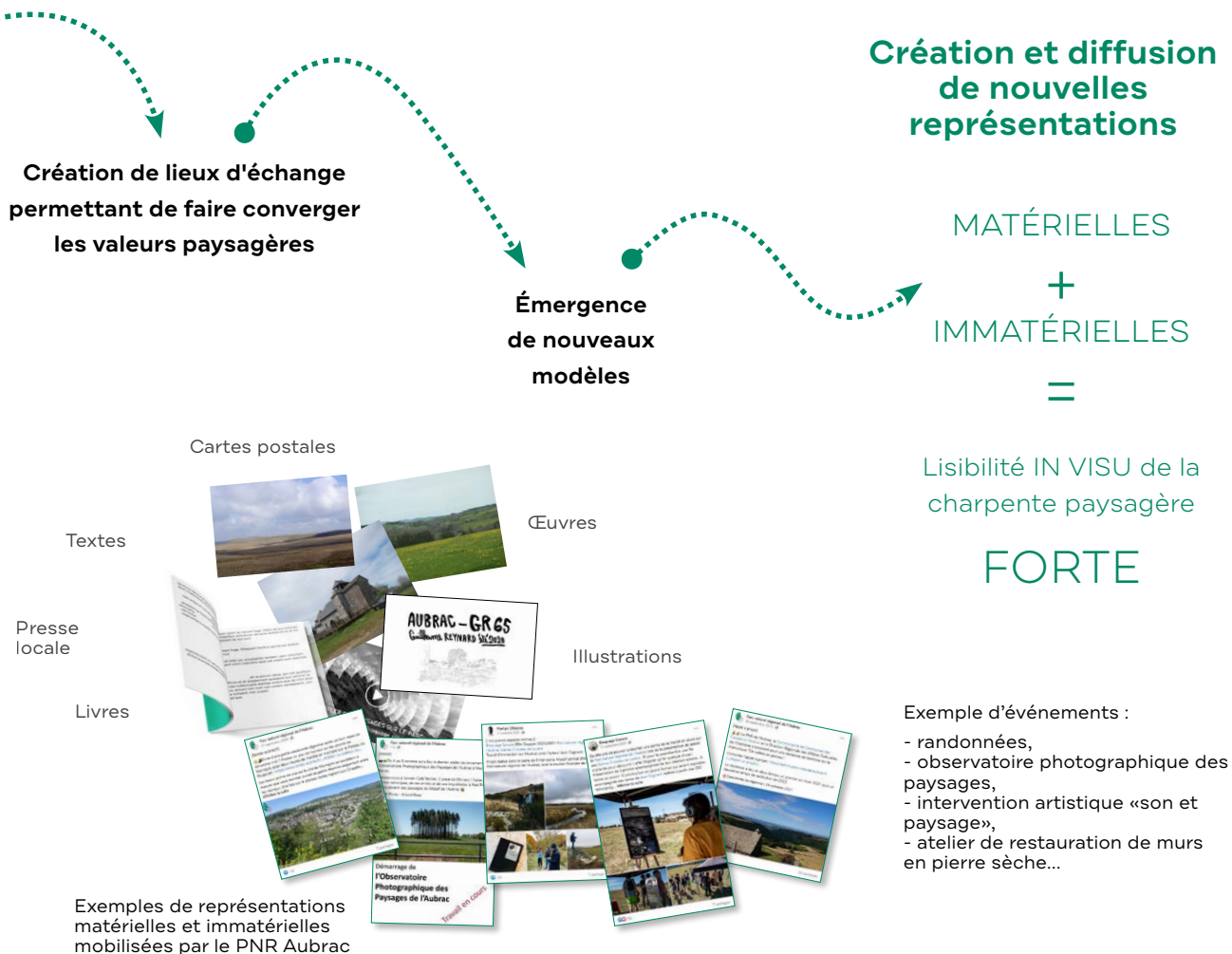
Ce n'est pas parce qu'un territoire n'a pas de valeurs paysagères identifiées qu'il n'en a pas de potentielles !

Toute charpente paysagère est potentiellement un paysage : il faut savoir y prêter attention, la décrypter, la comprendre, pour pouvoir reconnaître et faire partager son caractère extraordinaire.

Il ne suffit pas de reconnaître les valeurs paysagères du territoire, il est nécessaire de les diffuser afin de les «faire vivre» au quotidien. Par leurs actions, les acteurs de l'aménagement, mais aussi de la culture, du tourisme, de l'enseignement... peuvent :

- porter à connaissance les valeurs paysagères du territoire,
- susciter la curiosité du public pour la question du paysage,
- inviter le public à différents évènements culturels qui participeront à la diffusion des valeurs paysagères du territoire.

L'émulation générée contribuera à solidifier la reconnaissance paysagère IN VISU du territoire.



Écrire IN VISU, c'est :

- > Passer de l'énonciation de valeurs individuelles à l'expression de valeurs paysagères partagées.
- > Pour cela, créer des temps d'échange et faciliter le débat, afin de faire émerger les valeurs communes.
- > Identifier les territoires à faible valeur paysagère et les prendre en compte en priorité.
- > Œuvrer à l'émergence d'une culture des paysages de l'Aubrac.
- > Faire vivre les valeurs paysagères de l'Aubrac, sans les figer.

Reconnaissance des paysages de l'Aubrac

Problématique

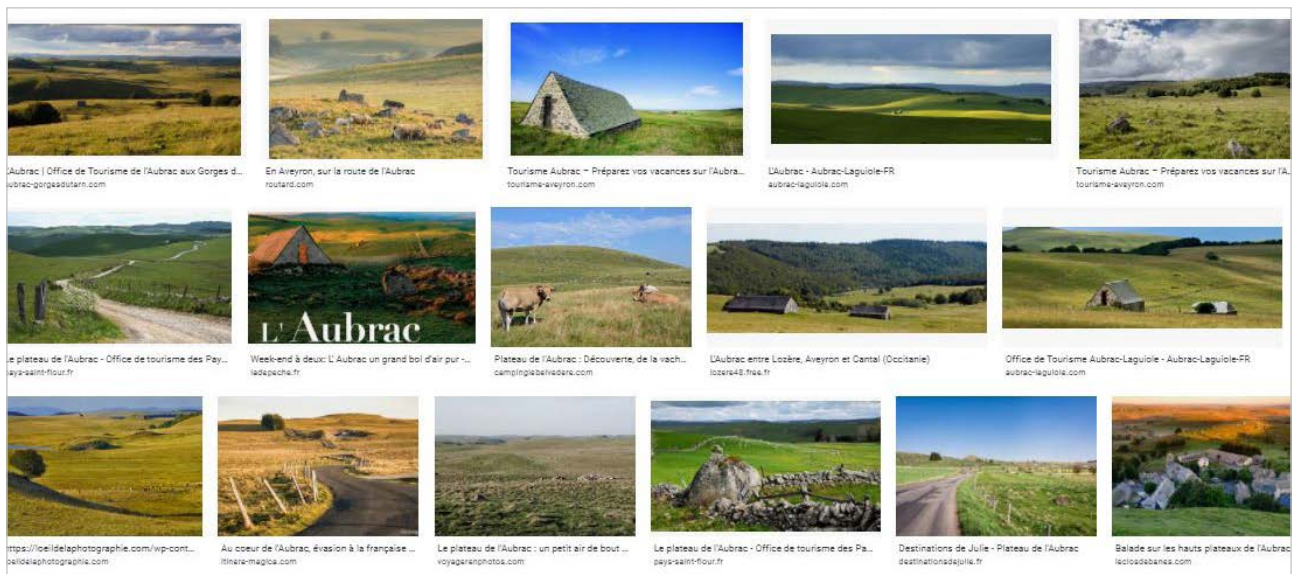
Une diversité de paysages...

Le PNR de l'Aubrac recouvre un large territoire et une grande diversité de paysages. Les variations d'altitude, d'orientation des versants, des formes du relief... permettent l'épanouissement «in situ» d'une multitude de milieux desquels émergent "in visu" des paysages à la fois très singuliers et typiques des pays de moyenne montagne. Si la géographie a déterminé différentes conditions de milieux à l'échelle du massif, l'histoire des occupations humaines en a fait des "paysages" par leur construction au fil du temps en tant qu'**entités aux identités territoriales distinctes**.

... occultée par un plateau emblématique, ...

L'ensemble des représentations d'un territoire donné constitue un socle commun (aux habitants, visiteurs, acteurs...), qui permet de saisir les principaux traits du paysage "in visu", leur évolution dans le temps, ainsi que certains des enjeux qui les animent. **À l'échelle du PNR de l'Aubrac, l'approche des représentations paysagères révèle un déséquilibre quant à la reconnaissance de ses paysages dans leur diversité.**

En effet, «in visu», le massif de l'Aubrac est aujourd'hui souvent réduit au plateau d'estive qui lui donne son nom. Parmi les représentations qui façonnent les paysages de l'Aubrac, celles liées au plateau dominant l'ensemble du territoire, bien qu'ancrées dans une culture paysagère récente qui consacre la montagne comme espace de loisirs et de contemplation de la «nature», au risque d'en oublier la richesse paysagère. Au-delà du massif, le territoire du PNR de l'Aubrac recouvre également des entités paysagères appartenant à d'autres géographies, d'autant plus marginalisées qu'elles en sont géographiquement indépendantes.



Capture d'écran des résultats de la recherche «Aubrac» sur Google images. Les images font référence au seul haut plateau. Des motifs de paysage se distinguent : burons, rochers, murets, horizons ouverts, routes sinueuses...



Photos de terrain traduisant la diversité des paysages du territoire du Parc.

... qui entraîne un déséquilibre.

Cette **réduction paysagère** a pour conséquence d'amplifier des déséquilibres quant aux usages de l'espace : **le haut plateau risque la surfréquentation, à la fois «in situ»** (circulation difficile, saturation des aires de stationnement, conflits d'usages...) **et «in visu»** (par l'épuisement de son «image», qui devient un stéréotype). Simultanément, les territoires voisins demeurent moins attractifs et, **le manque d'attention entraînant le manque de soin**, ils sont parfois plus vulnérables à des aménagements peu qualitatifs.

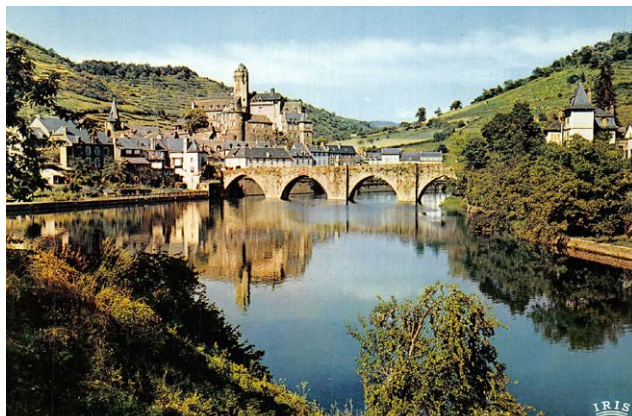
Acteur central de l'«aménagement» du territoire, mais aussi de son «ménagement», **le PNR de l'Aubrac travaille à faire REconnaitre les paysages de l'Aubrac dans leur plus grande diversité, afin d'assurer leur pérennité et leurs capacités d'évolution**, par leur compréhension et la prise en compte effective du paysage dans tous les projets d'aménagement du territoire.

Inscrit dans cette démarche, l'objectif de ce cahier d'écriture est d'identifier les principaux enjeux des différents paysages de l'Aubrac pour permettre à ses acteurs d'agir en faveur de leur qualité paysagère. Il s'appuie pour cela sur l'étude des dynamiques d'évolution du territoire et de ses principales vulnérabilités paysagères (lisibilité "in situ"), ainsi que sur l'analyse des degrés de reconnaissance de ses paysages (lisibilité "in visu").

Les dynamiques d'évolution du territoire qui transforment les paysages de l'Aubrac

Le paysage est un processus en évolution constante. Ecrire, c'est s'inscrire dans cette dynamique de manière à préserver ou améliorer, et donc transmettre, les qualités paysagères du territoire. **S'il est indispensable de savoir lire le paysage en préalable à tout projet d'aménagement**, c'est-à-dire d'en dresser un état des lieux, **il est également nécessaire de pouvoir comprendre les différentes dynamiques qui y sont à l'œuvre et qui l'amènent à se transformer dans le temps.**

Les paysages changent...



... et alors ?



Vue emblématique du village d'Estaing depuis la rive droite du Lot sur une carte postale ancienne (à gauche), sur fond de vignoble, et aujourd'hui (à droite), sur fond boisé.

Mais attention, ce n'est pas parce qu'un paysage change que sa qualité paysagère est menacée !

En effet, il ne suffit pas de déceler les transformations qui s'opèrent au niveau des formes ou des usages du sol (de constater que la forêt avance... ou recule par exemple). Il s'agit de **mesurer l'incidence de ces évolutions sur la lisibilité** (et donc la qualité) paysagère **et de les évaluer en termes d'effets, à la fois "in situ" et "in visu"**. Ces effets peuvent être positifs, c'est-à-dire vecteurs d'amélioration ou de préservation de la lisibilité de la charpente paysagère, ou négatifs, c'est-à-dire vecteurs de dégradation de la lisibilité de la charpente paysagère. Ainsi, si elles impliquent généralement une transformation des effets paysagers (le sensible), **les conséquences des dynamiques d'évolution du territoire ne sont pas nécessairement négatives pour les paysages** (le lisible) : **elles peuvent s'inscrire dans le sens des lieux et représenter en cela des potentiels, ou le rendre illisible, constituant dès lors des risques.**

Enfin, **le recoupement des différents risques possiblement induits par les dynamiques d'évolution du territoire, avec les conditions de lisibilité minimale de sa charpente paysagère "in situ", permet d'en révéler les principales "vulnérabilités" paysagères**, c'est à dire les points d'attention majeurs à prendre en compte au sein de tout projet d'aménagement pour assurer sa qualité paysagère.

Les paysages de l'Aubrac n'échappent pas à ce processus d'évolution constante. Pour permettre à chacun de s'y inscrire, **ce cahier s'attache à décrypter les principales implications paysagères des dynamiques d'évolution du territoire identifiées à travers la rencontre des habitants et acteurs, via des entretiens et un questionnaire en ligne.** Une évaluation des principales vulnérabilités paysagères du territoire, décrites à partir de ses différentes typologies géomorphologiques, est également proposée.

Évolution des formes et usages du bâti

Les paysages émergent et se transforment à travers les évolutions des sociétés qui les façonnent. Les mutations des modes de vie entraînent l'évolution des formes et modes d'implantation des lieux d'habitation et de production. Les paysages du territoire du PNR de l'Aubrac sont ainsi concernés par le développement de nouvelles formes bâties, répondant à des besoins et logiques constructives contemporains, qui traduisent des rapports au territoire nouveaux. Parallèlement, les formes du bâti ancien sont fragilisées et posent la question de leur possible adaptation.

> Extensions urbaines (résidentielles, commerciales et artisanales)

Les villes et villages du territoire du PNR de l'Aubrac sont souvent remarquables par leurs implantations qui soulignent, révèlent, accentuent et magnifient les spécificités de la géomorphologie, des plus impressionnantes structures de relief aux plus subtiles (rebords vertigineux des plateaux métamorphiques, necks volcaniques, éperons des méandres du Lot, têtes de vallons...). Ces implantations sont souvent perceptibles grâce aux espaces agricoles qui les entourent et qui constituent de véritables "espaces de faire-valoir", particulièrement actifs dans leur mise en scène. Assurant la lisibilité de ces relations étroites entre les structures anciennes du bâti et le socle qui les porte, ces espaces ouverts jouent un rôle important dans la reconnaissance des qualités paysagères du territoire. Mais ils sont aussi fortement vulnérables aux processus d'urbanisation qui tendent à les réduire à leur qualité d'opportunité foncière.

Exemple d'espace de faire-valoir à l'entrée du bourg de Prades-d'Aubrac, qui met en scène le mode d'implantation du village en rebord de vallon, souligné par la D19 et ses alignements de frênes têtards.



Effets paysagers :

"In situ" :

> Les extensions urbaines contemporaines, dont le tissu est souvent très lâche, transforment les rapports d'échelle des paysages, notamment urbains, et ont tendance à modifier les formes naturelles du relief pour s'implanter (terrassements).

"In visu" :

> Ces espaces sont souvent peu qualifiés, perçus comme "banals". Ils donnent le sentiment de perte de la singularité des lieux.
> Ce désintérêt est aujourd'hui parfois doublé d'un regard très critique, en raison des lourds enjeux environnementaux qui sous-tendent l'artificialisation des terres agricoles.

Risques :

> Perte de lisibilité des structures paysagères naturelles et anthropiques anciennes, sans création de nouvelles : le bâti contemporain s'implante souvent sans relations particulières à son socle, ne recomposant pas toujours de nouveaux paysages.

Potentieℓs :

> Les nouvelles implantations bâties peuvent pourtant révéler les structures majeures de la charpente paysagère à condition de faire l'objet de véritables "projets d'écriture" aux partis-pris concertés et affirmés.

> En s'inscrivant dans le prolongement des logiques d'implantation anciennes, ou en contre-point, elles peuvent préserver ou renforcer la lisibilité de la charpente paysagère.



Extension résidentielle à l'ouest du Monastier, sur d'anciennes terrasses viticoles soulignant le pied du truc de la Fare.

Lieux sensibles :

> Ensemble des villes, petites villes et villages, notamment ceux situés à proximité des principaux bassins d'emploi ou qui jouent le rôle de centralités pour des territoires ruraux.

Pistes d'actions :

> Assurer un urbanisme de qualité, limitant drastiquement l'artificialisation des sols, pour préserver la lisibilité des lieux et les espaces de faire-valoir des centre-bourgs.

> Restaurer la lisibilité des lieux au sein des franges urbaines pour améliorer la qualité du cadre de vie.

> Construction de bâtiments agricoles contemporains

Le territoire est reconnu pour la singularité de ses paysages ruraux, ponctués par un bâti agricole "monumental" de grande qualité. Ces éléments d'architecture vernaculaire constituent un véritable patrimoine qui indique, à l'instar des villages, des lieux singuliers. Le bâti enrichit également fortement l' "esprit des lieux" : construit avec des matériaux issus du site, il parle du socle, et témoigne des rigueurs du climat et du temps qui passe à travers l'érosion des pierres, la présence de lichens, ou encore les dates gravées au dessus des portes.

Ces fermes, granges et étables émeuvent par leur épaisseur historique et par l'attention qui a été portée à leur construction, et l'on pourrait défendre l'idée que les bâtiments agricoles contemporains, qui sont des signes de la vivacité agricole du territoire, méritent encore aujourd'hui le même soin.



Ferme ancienne en rebord de vallon à Saint-Laurent-de-Muret.

Effets paysagers :

"In situ" :

> Par leur gigantisme, les bâtiments agricoles contemporains modifient les rapports d'échelle et transforment les formes du relief, nécessitant souvent de terrasser les pentes de manière radicale, pour implanter de vastes plateformes.

" Quand j'étais petit, une vache faisait 400 kg, aujourd'hui elle en fait 800 ! Forcément, il faut des bâtiments plus grands. "

Paroles d'acteur du territoire

"In visu" :

> Les bâtiments agricoles sont des objets qui motivent des représentations divergentes, voire clivantes, pouvant confronter la perception des acteurs du monde agricole à celle des acteurs perçus comme "extérieurs".

> Ce sont des signes d'un certain dynamisme agricole et du caractère fortement anthropisé des paysages de l'Aubrac, mais ce sont aussi, pour d'autres, des éléments qui en perturbent la qualité paysagère.



À gauche : vue aérienne du village de Saint-Laurent-de-Muret vers 1950. / À droite : vue aérienne du village aujourd'hui. On observe une extension importante de la surface du village suite à la construction de plusieurs bâtiments agricoles.

Risques :

> Des dimensions qui ne permettent pas de s'implanter en relation avec les structures fines du relief, et qui induisent souvent des terrassements conséquents pouvant nuire irrémédiablement à l'intégrité du "socle".

> Une modification des rapports d'échelle pouvant porter atteinte à l'amplitude de certains paysages - notamment d'altitude, où le bâti est traditionnellement peu dense - et aux effets paysagers spécifiques des villages et hameaux anciens (saillies, surplombs, ancrages...).

Potentieels :

> Possibilité de prolonger les logiques du bâti ancien selon l'implantation choisie

> Une certaine monumentalité qui peu permettre de mettre en valeur celle d'un relief, par exemple en soulignant la tension d'un replat, en s'inscrivant sous une ligne de crête de manière à l'accompagner sans la perturber...

Lieux sensibles :

> Espaces agricoles de plateaux ouverts, dont la reconnaissance paysagère repose sur le caractère étendu et ample, et espaces proches des centralités bâties anciennes, sensibles aux modifications des rapports d'échelle.



Exemple de construction d'un bâtiment dans l'emprise d'un vallon, en rupture avec la logique d'implantation ancienne le long de la ligne de crête.



Exemple d'implantation de plusieurs bâtiments dans le prolongement de la logique du hameau ancien, à mi-pente entre la crête et le vallon.

Pistes d'action :

> Porter à la construction des bâtiments agricoles contemporains tout les soins qu'ils méritent, notamment au regard des qualités et de la sensibilité des lieux dans lesquels ils s'implantent.

Halle agricole d'Aumont-Aubrac : exemple de prise en compte des lieux dans le cadre d'un projet architectural de halle agricole à destination événementielle (bâtiment construit sur différents niveaux épousant la pente naturelle du terrain)
Crédits : Fabriques - architectes et paysagistes





Grange d'altitude au Cap Combattut.

> **Déshérence et abandon du bâti ancien**

La diversité des paysages du territoire du Parc, liée à la diversité de sa géographie, est ancrée dans une épaisseur historique dont témoignent de nombreux éléments de patrimoine bâti. Construits selon des logiques de valorisation des ressources présentes sur place, ils constituent des motifs révélateurs des charpentes paysagères qui les portent (burons permettant de valoriser les grands espaces herbagés du haut plateau, moulins et petites fabriques profitant de l'énergie hydraulique des Boraldes, cabanes de vignes ponctuant les coteaux ensoleillés de la vallée du Lot...). Malgré leur caractère signifiant, ces constructions, liées à des usages tombés en désuétude, tendent à se délabrer lorsqu'elles ne sont pas démolies et remplacées par de nouvelles constructions. Des dynamiques de transformation plus récentes de nos sociétés tendent également à laisser derrière elles des éléments de bâti ne répondant plus à leurs besoins et usages (bâtiments agricoles désaffectés, vacance urbaine...). Lorsqu'ils sont dénués de valeurs patrimoniales et de qualités architecturales, ces bâtiments constituent alors des "points noirs" pour les habitants et des "nœuds" pour les acteurs de l'aménagement.

Effets paysagers :

"In situ" :

> Dans les espaces ouverts, la disparition des éléments de patrimoine bâti entraîne la perte des effets de ponctuation au profit d'une plus grande "abstraction" des paysages.

> Dans les centralités bâties, elle peut entraîner la perte de l'intégrité de certains ensembles (une rue, un corps de ferme...), dont la lisibilité diminue.

> Partout, le bâti abandonné laisse des traces qui peuvent enrichir la qualité paysagère des lieux.

"In visu" :

> Les ruines sont des objets porteurs de représentations contradictoires, qui en font des motifs particulièrement riches : d'un côté, elles fascinent et sont valorisées en tant qu'objets de contemplation, symboles du temps qui passe et miroirs du caractère éphémère des sociétés, et de l'autre, elles rebutent ou sont invisibilisées, signes de déprise, de déclin, d'échec.

Pistes d'action :

> Soutenir les actions de mise en valeur des éléments de patrimoine bâti ruinés (parcours d'interprétation, opérations de sauvegarde...).

> Encourager la restauration et la réinterprétation contemporaine du bâti ancien, tout en préservant la lisibilité des lieux et de leur esprit.

> Soutenir le développement d'expertises et de savoir-faires spécifiques à la rénovation du bâti désaffecté, qu'il soit ancien ou moderne.

Risques :

> Perte de tout un petit patrimoine bâti particulièrement signifiant et révélateur de l'"esprit des lieux" lié à l'histoire des sites.

> Émergence de "stigmates" vecteurs de valeurs paysagères négatives, portant atteinte à la qualité paysagère des lieux.

Potentiels :

> En retrouvant un usage et un sens au sein du territoire, les éléments de bâti ancien restaurés et réaffectés peuvent participer à la réinvention des paysages, et devenir les emblèmes d'un territoire dynamique et de paysages vivants.

Lieux sensibles :

> Haut plateau, ponctué par les anciens burons

> Vallées ponctuées par des cabanes de vignes et des moulins

> Espaces agricoles en déprise

> Centre-bourgs marqués par la vacance urbaine

Exemple de rénovation d'une grange en gîte communal à Saint-Laurent-de-Muret (atelier LCD'O - architectes)



Évolution des formes et usages des routes et chemins

Les routes et chemins structurent les territoires en reliant les différents lieux de vie. Premiers vecteurs de découverte des paysages, leur maillage joue un rôle important dans la reconnaissance des qualités paysagères du territoire. Ces structures anthropiques accueillent des usages diversifiés, parfois contradictoires, qui se transforment sous l'effet de l'évolution des modes de vie et du développement touristique du territoire ("transhumances" quotidiennes domicile-travail, camping-carisme, développement du tourisme à vélo...).

> Aménagements routiers

Les routes du PNR de l'Aubrac font partie des structures anthropiques significatives au sein des paysages du territoire. Épousant les courbes du relief, s'inscrivant en situation de balcon ou de bascule sur des lignes de crêtes, elles mettent en scène le caractère accidenté des lieux et amplifient, par leurs sinuosités, le sentiment d'inaccessibilité qui se dégage du territoire. Elles sont également accompagnées de motifs paysagers caractéristiques des typologies géomorphologiques qu'elles traversent (éperons rocheux, ouvrages d'art, alignements d'arbres ou murets de pierre-sèche...). Mais toutes les routes n'ont pas les mêmes capacités paysagères. Le territoire est ainsi marqué par des aménagements routiers qui visent à améliorer le confort et la sécurité des principaux axes de communication, modifiant leur tracé et "rectifiant" leurs courbes, parfois au détriment de la lisibilité du socle.

Exemples de routes et de motifs paysagers associés caractéristiques des paysages de l'Aubrac. À gauche, la D73 sur le plateau aubracien / À droite, petite route accompagnée de murets et d'alignements de frênes près du château de la Baume.



Exemples d'aménagements routiers qui déprécient la qualité paysagère des lieux. À gauche : un enrochement stabilise la chaussée mais rompt la symétrie d'un pont / À droite : d'importants déblais interrompent la continuité d'un versant.



Effets paysagers :

"In situ" :

> Les aménagements des routes peuvent permettre de souligner, accompagner, amplifier des effets du relief. Ils peuvent au contraire littéralement "couper" le sens des lieux en perturbant l'intégrité de certaines structures paysagères par des remodelages brutaux.

> Il s'agit de structures anthropiques complexes, accompagnées de motifs paysagers spécifiques (alignements d'arbres, ouvrages d'art...) qui contribuent à singulariser les lieux traversés.

"In visu" :

> Selon leur catégorie et leurs usages, les routes sont porteuses d'un imaginaire plus ou moins fécond. Elles peuvent être perçues comme vectrices de découverte, de liberté, ou au contraire, comme synonymes de nuisances.

> Lorsqu'elles correspondent à des trajets du quotidien, elles sont centrales dans la construction des identités paysagères du territoire en participant à l'émergence d'un sentiment de familiarité des habitants vis-à-vis des lieux. Elles jouent également un rôle particulier au sein des territoires accidentés et reculés en constituant des traits d'union entre les différents lieux de vie, contribuant au dynamisme des relations sociales locales.

Lieux sensibles :

> Les territoires traversés par l'A75, d'ores-et-déjà soumis à une présence forte des infrastructures autoroutières

> Les morphologies escarpées telles que les rebords de plateaux et les versants des vallées, qui sont particulièrement vulnérables aux travaux de déblais-remblais

> Le haut plateau aubracien, où la fréquentation touristique croissante et les possibles besoins d'aménagement risquent d'entraîner une perte de qualité paysagère des routes emblématiques, si une attention particulière n'y est pas prêtée

Pistes d'action :

> Améliorer, chaque fois que cela est possible, l'insertion paysagère des routes existantes

> Veiller à la qualité de tout nouveau projet d'aménagement routier, du choix du tracé au traitement des abords de l'infrastructure

> Préserver la qualité paysagère des petites routes emblématiques, particulièrement sensibles à tout nouvel aménagement, tout en permettant l'accueil de nouveaux usages

Risques :

> Les aménagements routiers contemporains sont soumis à des normes techniques qui rendent leur implantation sur les reliefs accidentés complexe et obligent à d'importants déblais et remblais niant l'identité du socle, et donc éloignant ses usagers du paysage.

> Le caractère standardisé de ces aménagements peut également avoir pour effet de faire disparaître les motifs singuliers qui accompagnent les routes et contribuent à l'identification des paysages (abattage des arbres en bordure, travaux de sécurisation des affleurements rocheux, équipements de protection sur les accotements...)

Potentiels :

> Les travaux de terrassements liés aux aménagements routiers peuvent permettre de révéler le socle, par la mise en scène de son substrat et de la roche-mère.

> Une gestion fine des nouveaux modelés peut amplifier certains effets de la charpente paysagère, en s'inscrivant dans le prolongement des structures de relief.

> Les travaux d'aménagement routiers peuvent aussi être l'opportunité de mettre en valeur les différents motifs qui accompagnent les routes (remodelage des affleurements rocheux, remontage des murets éboulés, restauration des alignements d'arbres...).



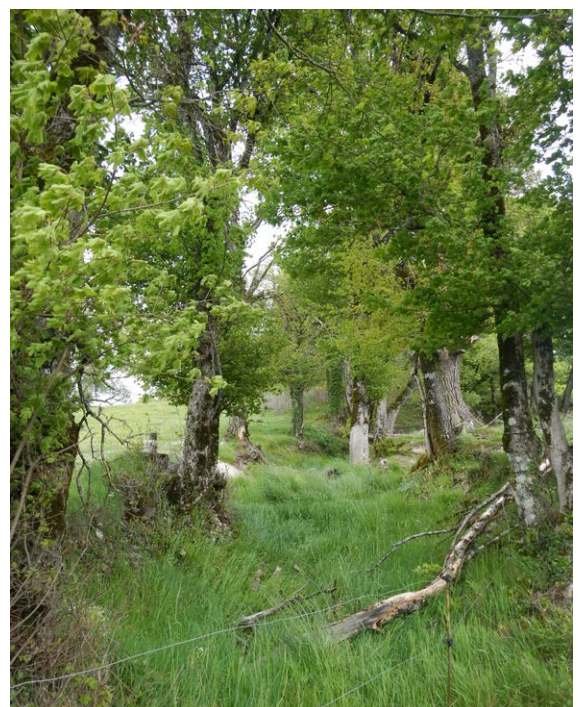
Chemin rural emprunté par le GRP du Tour des Monts d'Aubrac. Crédits : Christophe Guez

> Déséquilibres des usages des chemins

Les chemins du PNR de l'Aubrac, à l'instar des routes, agissent comme des révélateurs des spécificités de la charpente paysagère des territoires qu'ils traversent. Tout à fait inscrits dans la topographie des lieux, leur empreinte, souvent ténue, en révèle l'épaisseur temporelle : constitués de matériaux divers, pierreux ou boueux, pavés ou battus, ils semblent échapper au temps et offrent aux promeneurs une découverte du territoire sur un rythme lent, propice à l'émergence de l'émotion paysagère. Le territoire du PNR de l'Aubrac entretient une relation privilégiée avec ces chemins, auxquels l'émergence de son identité paysagère est en bonne partie liée.

C'est notamment aux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle qu'est due la fondation de la domerie d'Aubrac, qui entérinera, à partir du XII^e siècle, le défrichement du haut plateau au profit du développement de l'élevage, amorçant la reconnaissance paysagère du territoire. L'Aubrac est également traversé par d'autres voies historiques (drailles de transhumance, chemin Urbain IV...), qui traduisent des relations anciennes entre le haut plateau et ses territoires voisins, auxquelles les habitants restent fortement attachés. Enfin, le territoire est maillé de petits chemins anciens, qui relient les lieux de vie entre eux.

Si les principaux sentiers de grande randonnée connaissent une fréquentation croissante, ces itinéraires secondaires voire marginaux sont menacés par l'enfrichement et l'oubli.



Chemin en cours de disparition au sein d'une parcelle agricole.

Effets paysagers :

"In situ" :

> Les chemins sont des structures anthropiques porteuses de nombreux motifs signifiants exprimant les variations de la charpente paysagère des territoires traversés. Inscrits en relation étroite avec les logiques de la géomorphologie, ils permettent aux marcheurs d'accéder à une lecture plus fine de la spécificité de chaque lieu. Dès lors, la qualité de l'expérience offerte par chaque chemin influence fortement la lisibilité des paysages traversés.

"In visu" :

> En permettant de découvrir les territoires sur une temporalité lente, les chemins sous-tendent l'émergence des paysages et constituent les fils rouges d'une relation intime aux lieux.

> Ils sont aussi "sans âge" : à la fois anciens et toujours actifs, ils échappent aux seules catégories de l'histoire et du patrimoine, irriguent "l'esprit des lieux", et donnent une épaisseur au paysage.

Lieux sensibles :

> Haut plateau marqué par la forte fréquentation de ses grands GR
> Territoires ruraux en marge des circuits touristiques concernés par la déprise et la fermeture des chemins vicinaux.

Pistes d'action :

> Rééquilibrer l'offre d'itinéraires de petite randonnée, notamment près des secteurs sur-fréquentés, ainsi qu'aux marges des grands circuits touristiques
> Assurer la préservation des anciens chemins et favoriser leur réactivation par de nouveaux collectifs humains
> Créer des circuits là où il n'y en a pas pour révéler de nouveaux paysages au public et inventer de nouvelles relations territoriales

Risques :

> L'attractivité touristique de certains chemins peut entraîner des aménagements lourds (renforcement des revêtements en réponse à leur érosion, ajout de signalétique...), au détriment de la bonne lisibilité des nuances de la charpente paysagère et du "ménagement" des lieux.
> La déshérence des chemins moins fréquentés peut occasionner une forme de simplification des paysages par la perte de structures anthropiques majeures.
> La disparité du degré de fréquentation des chemins questionne les conditions de l'équilibre des représentations paysagères du territoire.

Potentiels :

> Les chemins constituent des potentiels de redécouverte puissants : ils peuvent activer la reconnaissance de certains territoires dont les qualités paysagères sont peu mises en valeur. À travers eux, c'est aussi l'histoire des lieux qu'on retrouve, et les relations entre les habitants qu'on renoue.

Les sentiers de l'imaginaire en Carladez, exemple de création de six circuits pédestres, animés par des installations artistiques créées par les habitants, qui renouvellent les représentations du territoire.

Sentier "Et le paysan créa la prairie", commune de Thérondels. Crédits : carladez.fr



Évolution des modes d'exploitation des ressources

Avant même de "faire paysage", le territoire est façonné par les multiples activités humaines qui permettent aux sociétés de s'implanter et de se développer en s'adaptant aux lieux et aux ressources qu'ils mettent à leur portée. L'histoire des paysages de l'Aubrac est ainsi celle de l'évolution des pratiques déployées au fil du temps par ses habitants pour s'adapter à son climat et à sa topographie, valorisant son réseau hydrologique, la nature de ses sols et de son sous-sol, ou encore la diversité des expositions offertes par ses reliefs. Face aux enjeux du changement climatique, qui nécessitent une réadaptation complète des modes de vie actuels, les pratiques liées à la valorisation des ressources locales (agricoles, sylvicoles, énergétiques...), sont aujourd'hui appelées à s'engager vers de nouvelles évolutions, qui façonneront les territoires et les paysages de demain.

> Évolution des pratiques agro-pastorales

Les paysages du PNR sont largement façonnés par l'agriculture et en particulier par les pratiques liées à l'élevage, qui "font" paysage en s'inscrivant profondément dans l'identité du territoire, à la fois "in situ" et "in visu", et ce au moins depuis le XII^e siècle et le développement de la domerie d'Aubrac. Ces pratiques composent une véritable "culture de l'herbe" qui unit l'ensemble du territoire tout en constituant le ferment des infinies nuances de ses paysages, des grandes étendues herbeuses du haut plateau aux paysages bocagers de Viadène et aux prairies tourbeuses et prés-bois de Margeride. De nombreux motifs paysagers emblématiques témoignent de cette culture et de ses évolutions à travers le temps : alignements de frênes têtards, arbres isolés, bocage lithique, vergers plantés à proximité des fermes et villages, aménagements liés aux points d'eau et abreuvoirs, drailles de transhumance... Si la spécialisation et l'intensification de l'agriculture à partir du XX^e siècle a entraîné une forme d'abandon de certaines pratiques, sans en effacer complètement les témoins, elles continuent d'évoluer aujourd'hui, interrogeant l'avenir des paysages de l'Aubrac.

Effets paysagers :

"In situ" :

- > La prédominance de l'herbe, notamment des prairies permanentes, permet de révéler toutes les subtilités du relief, de même que les structures et motifs qui les accompagnent.
- > L'évolution des modes de gestion des prairies (épierrement, développement des prairies temporaires, mises en cultures, drainage des prairies trop humides...) entraîne une modification de leurs textures et de l'ambiance des paysages, pouvant donner aux espaces un aspect plus "artificiel".
- > Au contraire, la disparition de structures et motifs paysagers anthropiques, liés à l'abandon de certaines pratiques (suppression de haies, écroulement de murets...), peut renforcer l'impression d'un territoire plus "inculte", moins familier.

"In visu" :

- > Répondant aux enjeux de l'agriculture contemporaine, les évolutions des pratiques agro-pastorales sont le terrain de valeurs parfois contradictoires : elles peuvent être perçues comme des signes négatifs d'érosion de la biodiversité et d'appauvrissement de la culture paysanne par certains acteurs, ou au contraire comme des signes positifs d'un dynamisme agricole par d'autres.
- > Elles interrogent le fondement des paysages de l'Aubrac tels qu'aujourd'hui valorisés au sein des imaginaires collectifs, c'est à dire en tant que paysage «préservé», marqué par une agriculture et des pratiques vernaculaires.

Risques :

> La modification des modes de gestion des prairies peut parfois entraîner une lisibilité moindre des nuances du socle, notamment par le développement de couverts moins "transparents" et plus homogènes.
> Elle peut aussi causer l'effacement de structures paysagères anthropiques telles que les haies et murets (atténuant certains effets de soulignement ou de ponctuation des ondulations du relief), voire la destruction de vestiges archéologiques préservés dans les sols.

> Si l'évolution des pratiques agro-pastorales a surtout des effets sur «l'aspect» de la charpente paysagère, elle peut également porter atteinte à la lisibilité du socle en faisant disparaître des signes de sa genèse tels que les champs de blocs et tourbières, témoins de l'époque glaciaire.

> «In visu», elle peut entraîner un sentiment d'appauvrissement de la culture locale, notamment lié à l'abandon ou à la standardisation de certaines pratiques (remplacement de l'émondage des frênes têtards, hier conçus comme des «prairies verticales», par un entretien mécanisé sans valorisation des rémanents par exemple) et être discriminée en tant qu'une des causes de l'érosion de la biodiversité.

Potentiels :

> En concentrant de nombreuses valeurs paysagères (écologiques, esthétiques, patrimoniales...) les prairies constituent des vecteurs forts de reconnaissance de la qualité des paysages de l'Aubrac.

> L'affirmation de ces valeurs paysagères au cœur de l'identité des territoires de l'Aubrac peut constituer un appui pour améliorer la défense de ces espaces face aux différentes formes d'artificialisation des sols et faire valoir l'importance de la préservation de ces espaces de respiration pour la qualité du cadre de vie.

> La nécessaire évolution des pratiques agro-pastorales pourrait également être considérée comme un vecteur de réinvention des paysages de l'Aubrac, réinterrogeant les préjugés sur ses paysages ruraux perçus comme immuables, voire confondus avec l'idée de «nature», en s'inscrivant au centre de débats et événements rassemblant les acteurs du monde agricole et les habitants concernés par ces problématiques.



Crédits : Christophe Guez



Ci-dessus : amas de blocs dans une prairie

Ci-dessous : parcelle en fond de vallon, humide, ponctuée de pins, caractéristique des paysages de Margeride, particulièrement vulnérable à l'évolution des pratiques agricoles contemporaines.

Lieux sensibles :

> Ensemble des territoires du PNR, et notamment les espaces concernés par l'élevage extensif, fragilisés par les évolutions de l'agriculture contemporaine.

Pistes d'action :

> Encourager les pratiques favorables à la restauration, préservation et réinvention des patrimoines matériels, immatériels, naturels et anthropiques liés à l'élevage.

> Favoriser l'échange entre le monde agricole et le public pour améliorer la compréhension des processus d'évolution des pratiques agro-pastorales de l'Aubrac et en enrichir la perception.



Vue depuis la D652 au dessus du village d'Espradels : bascule du plateau granitique de la Viadène vers le domaine de la vallée encaissée de la Truyère, accentuée par le contraste entre les prairies et les boisements.

> Évolution des boisements

Depuis la disparition de son manteau «originel» au Moyen-Âge, les boisements sont peu présents au sein des représentations paysagères du territoire. Sous différentes formes, ils contribuent cependant fortement à l'identification des différents paysages de l'Aubrac. D'importantes forêts de feuillus occupent notamment les fonds de vallées escarpés et inaccessibles, où l'on retrouve aussi parfois d'anciennes châtaigneraies abandonnées. En altitude, des hêtraies ponctuent les crêtes du haut plateau, porteuses d'une épaisseur paysagère singulière : biens communs et patrimoniaux (sectionnaux, forêts domaniales, forêts anciennes), elles constituent aussi des signes d'un passé obscur et fantasmé du haut plateau, pays dit de brigands jusqu'à l'installation de la domerie d'Aubrac. Plus récemment, les paysages du territoire sont concernés par de nouvelles évolutions du couvert forestier : sous l'effet de la déprise agricole, sa surface s'est étendue, et à partir des années 1960, en partie sous l'égide du fond forestier national, il a été marqué par la plantation de peuplements monospécifiques de résineux (douglas, épicéas), notamment sur d'anciens pacages à brebis. La présence de l'arbre sur le territoire donne également lieu à quelques motifs singuliers tels que les bosquets de pins sylvestres et de bouleaux des terrains granitiques, surtout présents en Margeride, ou encore les bandes boisées qui jalonnent le haut plateau pour protéger les troupeaux et les routes des vents violents qui le traversent. L'arrivée à maturité de certains boisements, mais surtout le dépérissement de certaines essences face aux sécheresses et à l'expansion de maladies liées au changement climatique, tendent aujourd'hui à requestionner les figures des boisements sur le territoire.

Effets paysagers :

"In situ" :

> Par contraste avec les espaces ouverts, les boisements ont la particularité d'agir comme des révélateurs des structures paysagères majeures du territoire qui articulent l'ensemble du massif (hêtraies de la ligne de crête des monts d'Aubrac, forêts des Boraldes, gorges et vallées inaccessibles...).

> À l'échelle des sites, la présence des boisements traduit l'alternance des monts et des vallons, notamment en amplifiant les altitudes des sommets intermédiaires.

> Les motifs paysagers singuliers, notamment les bandes boisées et bosquets, enrichissent la diversité des perceptions paysagères : en accord avec le sens des lieux, suivant une ligne de crête, soulignant une route, un col... ils constituent des vecteurs de lisibilité paysagère, mais leur implantation peut aussi parfois perturber la lecture des lieux en "fractionnant" les espaces lorsqu'ils s'affranchissent des logiques du relief.

"In visu" :

> Bien que peu valorisés par le regard du public, les boisements, en occupant les terrains inaccessibles, participent en creux aux représentations paysagères du territoire : par contraste avec les espaces cultivés et habités, ils façonnent le caractère mystérieux et isolé du massif et de ses vallées profondes.

> Les difficultés d'exploitation des pentes abruptes sur lesquelles ils s'installent limitent l'émergence d'une filière économique solide et ainsi le développement d'une culture sylvicole forte, malgré l'importance du couvert forestier.

> Dans les espaces agricoles, la présence des bois est parfois considérée comme un signe de la faible valeur agronomique des terres, participant à certains stéréotypes liés à une forme de ruralité perçue comme "pauvre".

> Les boisements sont aussi porteurs d'une richesse écologique reconnue et de plus en plus valorisée par le public. Leur intérêt faunistique et floristique, ainsi que leur rôle dans l'atténuation locale des effets du changement climatique, tend à renforcer la reconnaissance paysagère de ces espaces, qui sont également de plus en plus valorisés en tant qu'espaces récréatifs.

Ci-dessous : massif boisé du Puy de la Tuile, clairement identifiable depuis la D13 au dessus de Deux-Verges, par contraste avec les espaces ouverts de la tête de vallée du Remontalou.

Page de droite : exemple de bande boisée atténuant le sentiment d'immensité et la lisibilité du point de fuite ouvert par le vallon du ruisseau des Traps.



Risques :

- > Bien qu'ils soient perçus comme immuables, renvoyant au temps long, les boisements sont, à l'instar de l'agriculture, étroitement soumis à l'évolution des logiques de production et de valorisation des ressources. Certains motifs emblématiques du territoire, tels que les prés-bois, sont notamment fragilisés par des enjeux agricoles extra-territoriaux et les contraintes de la politique agricole commune qui peuvent favoriser leur simplification.
- > Certains peuplements plantés dans les années 60-70, arrivés à maturité, sont aujourd'hui en cours d'exploitation, modifiant localement la perception de certains lieux.
- > Les divers effets du changement climatique interrogent les capacités de certaines essences telles que l'épicéa et le hêtre à se maintenir sur le territoire à long terme, augmentant le volume des coupes et révélant plus largement les incertitudes quant aux évolutions futures des paysages.

Potentiels :

- > L'évolution de la répartition actuelle des boisements sous l'effet des coupes questionne l'avenir de certains lieux : la replantation ou non de certaines parcelles peut permettre d'en améliorer la lisibilité paysagère.
- > Porteurs d'un imaginaire riche, les milieux boisés du massif de l'Aubrac peuvent être valorisés et participer à enrichir les représentations paysagères du territoire et à révéler des lieux d'attractivité nouveaux ou oubliés.

Lieux sensibles :

- > Sommets, lignes de crêtes, monts intermédiaires et vallées encaissées, dont la lisibilité est directement liée à la répartition des boisements.
- > Espaces agricoles dont l'identité paysagère repose sur la présence de motifs paysagers singuliers

Pistes d'action :

- > Protéger les boisements révélateurs des grandes structures majeures de la charpente paysagère du territoire.
- > Améliorer la reconnaissance par le public de ces espaces et soutenir l'émergence d'une filière sylvicole locale, afin d'enrichir et de diversifier les représentations paysagères de l'Aubrac.

" La forêt est peu mise en avant parmi les pôles d'attractivité touristiques, mais en été, sur le haut plateau, c'est en lisière de forêt que tout le monde se retrouve. "

Paroles d'acteur du territoire





Vallée du Bès et vestiges de la carrière de Bouquincan (en haut à droite).

> Développement des sites de carrières

Riche d'un socle géologique diversifié, le territoire de l'Aubrac a été marqué à travers le temps par différents modes d'exploitation de ses ressources minérales, sur la base desquelles se sont développés une architecture en pierre remarquable et des savoir-faire liés. Les sites d'extraction anciens fournissaient traditionnellement en pierres les chantiers de construction des villages et hameaux proches, la diversité des matériaux utilisés traduisant ainsi généralement la nature du socle des espaces habités, bien que certaines roches, telles que la lauze, aient pu être utilisées à plus large échelle. Si cette relation directe entre les lieux de vie et la nature de leur socle est souvent assez lisible à travers le bâti ancien, elle est particulièrement frappante sur le territoire du PNR de l'Aubrac, où certains villages semblent littéralement extraits de leur sous-sol ou taillés à même la roche mère qui les porte. De taille modeste, fortement érodés, masqués par la forêt, les traces discrètes des anciennes carrières contrastent avec l'ampleur et la monumentalité des sites d'extraction contemporains dont la multiplication, l'extension et la restauration interrogent les représentations et évolutions des paysages de l'Aubrac.

Effets paysagers :

"In situ" :

- > Les sites de carrières, bien qu'inaccessibles et souvent invisibles, ont des effets paysagers conséquents de par leur capacité à remodeler totalement les structures de relief.
- > Leurs dimensions monumentales, à l'échelle du matériel d'extraction utilisé, entraînent des effets de ruptures brutales, des découpages nets, contrastant avec les modelés subtils formés au fil du temps par les différentes formes d'érosion.

"In visu" :

- > Traduisant une exploitation industrielle du territoire, les sites d'extraction de ressources minérales sont souvent perçus comme des nuisances, des "points noirs" entachant la qualité paysagère des territoires, notamment lorsqu'ils sont situés à proximité de sites remarquables et/ou habités.
- > Ils peuvent aussi être au contraire perçus comme les signes d'un certain dynamisme économique prolongeant la culture de la pierre et les savoir-faire locaux.

Risques :

- > Les carrières contemporaines ont la capacité de faire totalement disparaître des structures de relief et les lieux qu'elles ont fondés, sans en constituer de nouveaux, ce malgré les projets de remise en l'état conventionnels, souvent limités à la restauration écologique, à la végétalisation et à la sécurisation du site.
- > L'évolution des usages des carrières après leur exploitation (en décharge, ou en site d'installation photovoltaïque par exemple), prolonge la valorisation fonctionnelle des sites, mais ne permet pas de restituer les lieux au territoire.
- > La concentration des sites d'extraction sur un même territoire peut également contribuer à en rendre la charpente paysagère illisible à terme.

Potentiels :

- > Paradoxalement, les carrières peuvent constituer des sites privilégiés pour révéler le substrat et mettre en scène le socle des paysages, à condition d'inscrire le site d'extraction, à la fois en cours d'exploitation mais surtout dans sa restitution au territoire, dans un projet de paysage affirmé et partagé, assurant la création d'un nouveau lieu lisible et à-même de "faire paysage".

Lieux sensibles :

- > Les singularités du relief tels que des éperons, des lignes de crêtes et des monts, qui constituent des points saillants du socle et souvent des ressources minérales spécifiques, sont des lieux particulièrement vulnérables à l'exploitation en carrière.

Pistes d'action :

- > Post-exploitation, assurer la restitution de nouveaux lieux au territoire grâce à des cahiers des charges exigeants et des projets de restauration paysagère de qualité, prenant en compte le sens du socle.
- > Soutenir les projets de micro-carrières destinées à la construction locale pour préserver la transmission des savoir-faire et assurer la restauration du bâti ancien.



Front de taille de la carrière de Cantoinet révélant la couche de basalte et des structures d'orgues en éventail.

> Développement des structures de production d'énergie

Le territoire du PNR de l'Aubrac est marqué par la présence de nombreux équipements de production d'énergie. Concentrées le long des grandes vallées encaissées, notamment des vallées du Lot et de la Truyère, les grandes installations hydroélectriques contrastent avec les représentations de l'Aubrac en tant que territoire rural aux marges des dynamiques de développement infrastructurel. Elles s'inscrivent cependant dans une forme de continuité avec les différents modes de valorisation de l'énergie hydraulique déployés à travers le temps sur l'ensemble du territoire, notamment le long des Boraldes et petites vallées affluentes, ponctués par de nombreux moulins et sites de production proto-industriels (verreries, tanneries, mines...) dont les traces persistent parfois sous le couvert forestier. D'autres modes de production d'énergie ont plus récemment vu le jour, à travers des installations de production électriques (éoliennes et surtout photovoltaïques), mais aussi thermiques, ainsi qu'à travers la méthanisation et le développement d'une filière bois-énergie. Liés à des ressources diversifiées (vent, soleil, eau...), ces modes de production d'énergie peuvent agir comme des vecteurs de lisibilité paysagère en révélant la force des éléments naturels qui érodent le socle et façonnent le territoire. Leurs formes et les contraintes techniques auxquelles ils répondent induisent cependant des effets, risques et potentiels spécifiques, propres à chacun.

Énergie hydroélectrique :

Effet paysagers :

"In situ" :

> Si la présence des barrages hydroélectriques atténue les effets d'amplitude des vallées en créant une rupture brutale, elle peut aussi en matérialiser les dimensions, le volume, et parfois la monumentalité.

> À l'échelle du territoire, le déploiement de nombreux barrages révèle les dénivelés vertigineux des grandes vallées qui délimitent le massif, notamment de la Truyère.

> Les lacs artificiels qu'ils génèrent introduisent des tensions nettes avec les versants abruptes des vallées, et des contrastes d'ombres et de lumières entre les surfaces d'eau et les bois.

> À l'opposé, le site de la retenue de Montézic se caractérise par la grande tension horizontale du plan d'eau, qui révèle la morphologie du plateau granitique de la Viadène.

"In visu" :

> À l'instar de tout outil de production industriel, la présence des ouvrages hydroélectriques est plutôt perçue comme une source de nuisances, et les ouvrages liés (barrages, édicules, lignes électriques...) comme des "points-noirs".

> Des sentiments contradictoires peuvent aussi être motivés par ces ouvrages d'art : esthétisés, ils peuvent être perçus comme des objets mystérieux appartenant au registre du sublime. D'un autre côté, ils peuvent susciter l'inquiétude de l'observateur, voire son angoisse (par exemple lorsqu'est évoquée l'histoire des villages engloutis par les travaux ou lors de ruptures de barrages), mais aussi sa fascination, voire son enthousiasme (en exprimant par exemple la puissance du génie civil contemporain, ou encore une forme d'autonomie énergétique du territoire).

> En accueillant des usages diversifiés (pêche, lieux d'activités nautiques, de baignade, de promenade...) ces ouvrages se sont, au fil du temps, incorporés aux paysages du quotidien : sans constituer des lieux emblématiques de l'Aubrac, ils sont pour certains fortement fréquentés, ce qui suffit à leur donner une place importante au sein des représentations paysagères du territoire.



Chute du plan d'eau de Sainte-Geneviève-sur-Argence sur la rivière de l'Argence Vive.

Risques :

- > Les installations hydroélectriques peuvent entraîner une perte de lisibilité des vallées, en rompant la continuité des structures paysagères, en perturbant les milieux et en soustrayant des lieux au territoire en les rendant inaccessibles.
- > La gestion et l'entretien de ces ouvrages, en tant qu'éléments de patrimoine et en tant qu'outils de production énergétique industriels, pourrait représenter un enjeu pour le territoire, interrogeant la transformation potentiellement radicale de certains paysages de vallées et fonds de vallons (par exemple dans le cas d'une suppression de barrage).

Potentiels :

- > En étant accessibles et mis en scène, les ouvrages hydroélectriques peuvent permettre, au contraire, de révéler certaines vallées.
- > En tête de bassin versant, les ouvrages hydroélectriques et leurs retenues d'eau peuvent avoir pour effet d'amplifier la lisibilité de structures de relief modestes telles que des fonds de vallon.
- > La diversité des formes d'exploitation de l'énergie hydraulique présentes sur le territoire, anciennes ou contemporaines, associées à la densité de son réseau hydrologique, pourrait constituer une source de réflexion particulièrement riche pour alimenter les projets de transition énergétique du territoire.

Lieux sensibles :

- > Vallées encaissées
- > Fonds de vallons en pente douce en tête de bassins versants

Pistes d'action :

- > Évaluer les potentiels de mise en valeur de certains ouvrages hydrauliques pour enrichir la diversité des représentations des paysages de l'Aubrac.
- > Favoriser la mise en débat des modes de production d'énergie hydraulique au sein de collectifs d'acteurs et de citoyens pour engager l'Aubrac dans la transition énergétique de son territoire.

Énergie éolienne :

Si les installations d'ouvrages de production d'électricité hydraulique ont été largement développées antérieurement à la création du PNR de l'Aubrac, les parcs éoliens, dont un seul a été installé sur le massif, ont été fortement limités par la mise en place de la charte et de plusieurs documents institutionnels tels que les Schémas Régionaux Eoliens et l'« Etude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien industriel en Lozère » (DDT de la Lozère - 2011) qui les ont évaluées comme incompatibles avec la préservation des qualités paysagères du territoire. Si ces positionnements institutionnels et politiques contraignent fortement le développement des projets éoliens «industriels» (soumis à la réglementation ICPE), les projets éoliens «non-industriels» continuent de faire l'objet de demandes devant être arbitrées par les acteurs locaux.

Effets paysagers :

"In situ" :

> La présence de parcs éoliens entraîne, selon la dimension et le nombre de machines, une modification des rapports d'échelle et des effets qui animent les paysages (par exemple : atténuation des effets de ponctuation des villages situés sur des promontoires naturels, ou au contraire amplification de certaines structures de relief telles que des lignes de crêtes).

> Ces objets industriels monumentaux, perceptibles de loin, ont des effets à large échelle et peuvent jouer un rôle de repères lointains en identifiant certaines lignes de crêtes et singularités de relief.

> Ils peuvent également agir comme des révélateurs des conditions du climat local, particulièrement venteux, acteur essentiel de la genèse des paysages tout en demeurant insaisissable.

"In visu" :

> Les parcs éoliens sont des objets techniques qui divisent l'opinion publique, notamment car ils induisent une modification des effets paysagers bien au-delà de leurs abords. Ils sont souvent considérés comme des nuisances, portant atteinte à l'intégrité des paysages quotidiens.

> Mais ils peuvent aussi être appréciés pour leurs qualités esthétiques, ou en tant que témoins de l'engagement des territoires dans la transition énergétique.

Risques :

> Sans prise en compte du sens des lieux et des valeurs paysagères du territoire, les projets d'installation de parcs éoliens peuvent porter atteinte à la lisibilité «in situ» et «in visu» des paysages en atténuant, voire en annihilant, des effets paysagers moteurs dans la reconnaissance de certains lieux en tant que paysages, et en niant le sentiment d'attachement des habitants aux lieux.

> À plus grande échelle, la concentration d'un nombre important de parcs éoliens sur un même territoire risque d'en neutraliser la richesse paysagère en le réduisant à sa seule valeur productive, la prégnance des objets techniques prenant alors le pas sur la lisibilité du socle. D'autre part, du point de vue du paysage, la constitution de "pôles éoliens" semble préférable à l'éparpillement d'éoliennes sur de vastes territoires.

Potentiels :

> En prenant en compte le sens des lieux, les parcs éoliens peuvent constituer des structures anthropiques soulignant des structures de relief particulières et notamment des lignes de crête.

> À l'échelle de l'Aubrac, ces objets étroitement liés à la présence de vent peuvent aussi mettre en scène cet élément et son rôle déterminant dans le façonnement des paysages.

> En prenant en compte les valeurs paysagères du territoire, les projets de parcs éoliens, lorsqu'ils sont portés localement, peuvent renforcer le sentiment d'appartenance au territoire des acteurs et habitants, fédérés autour de l'affirmation de l'identité de leurs paysages communs et de la prise en main de leurs évolutions futures.



Les sept éoliennes du parc éolien du Truc de l'Homme, implantées sur une ligne de crête douce qui articule le sommet et le pied du massif.

Lieux sensibles :

> Si l'ensemble du territoire peut être vulnérable à cette dynamique, le haut plateau l'est particulièrement dans la mesure où, constituant un important gisement de vent, il est aussi porteur des paysages les plus emblématiques et identitaires du territoire du PNR de l'Aubrac. Le minimalisme de sa charpente paysagère contribue au caractère immuable de ces paysages, fortement valorisé par les acteurs, habitants et visiteurs du territoire, et la présence de parcs éoliens nécessiterait une remise en cause radicale de cette qualité.

Pistes d'action :

> Maintenir l'effort de limitation des projets éoliens de grande envergure, en accord avec les engagements du PNR de l'Aubrac en faveur de la valorisation des paysages et de leur caractère "préservé".

> Questionner la possibilité de développer des projets d'installations éoliennes de plus petite échelle, portés par les citoyens et acteurs locaux, en réponse aux enjeux de la transition énergétique.

> Dans ce cas, veiller à l'exemplarité des cahiers des charges encadrant la réalisation des études d'impact des projets éoliens et assurer la mise en oeuvre systématique de concertations citoyennes.

Énergie photovoltaïque :

Si le développement des installations éoliennes sur le territoire demeure limité, les paysages du PNR sont concernés depuis quelques années par un développement important des installations de production photovoltaïques. À ce jour, aucune unité de production au sol n'a été construite sur le territoire, mais de nombreuses installations sur toiture ont été réalisées, notamment sur des bâtiments agricoles*. À l'instar des parcs éoliens, les acteurs du territoire estiment le développement de parcs photovoltaïques au sol incompatible avec la valorisation des paysages de l'Aubrac. Cependant, la dynamique actuelle de déploiement des systèmes de production d'énergies renouvelables à l'échelle nationale et le fort potentiel du territoire du parc engendrent la multiplication des demandes d'autorisation et donc, la sollicitation des acteurs locaux appelés à se positionner.

* Sur bâti, les effets, risques et potentiels paysagers des installations photovoltaïques seront en partie comparables à ceux liés aux bâtiments de production agricoles, de même que les installations de méthanisation > Voir p. 27-28

Effet paysagers :

"In situ" :

> Sur toiture, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques constitue une forme de mise en scène des conditions du climat local, donnant à lire les logiques d'implantation des fermes et villages et l'orientation des bâtiments.

> Au sol, les panneaux solaires créent de grandes surfaces homogènes qui se distinguent dans leur environnement immédiat par leur trame géométrique, leur couleur et leur texture, modifiant les effets paysagers préexistants.

"In visu" :

> Moins clivants que les parcs éoliens, les parcs photovoltaïques, dont le déploiement est moins encadré, interrogent les politiques de l'aménagement du territoire par leur caractère ambivalent : limitant leur impact sur les sols et se voulant réversibles, ils constituent une forme d'artificialisation ambiguë pouvant susciter des critiques, notamment en raison de leurs impacts environnementaux, tout en demeurant valorisés en tant que signes de l'engagement des territoires dans la transition énergétique.

> Comme toute installation industrielle, nécessairement clôturés et mis en défend, les parcs photovoltaïques contribuent à soustraire certains lieux au territoire en les rendant inaccessibles.



Risques :

- > À l'échelle architecturale, l'insertion de panneaux en toiture entraîne une modification des modénatures pouvant perturber la lisibilité du bâti, notamment ancien (par exemple en rompant le rythme des ouvertures, ou en atténuant le caractère monumental de certaines couvertures...).
- > Installés au sol, les panneaux solaires peuvent perturber fortement la lisibilité de certaines structures paysagères : les travaux nécessaires à leur installation peuvent en effet nécessiter des terrassements conséquents pouvant mener à la destruction de lieux singuliers, sans en créer de nouveaux.
- > Si la reconversion de certains sites dors-et-déjà artificialisés peut sembler pertinente du point de vue économique, elle n'est pas sans effets négatifs sur la qualité paysagère en risquant d'amplifier davantage la stigmatisation et la dévalorisation de ces lieux. Par exemple, si les anciennes carrières sont aujourd'hui ciblées comme des sites pertinents pour l'installation de parcs photovoltaïques, ce type de projet ne permet en rien, du point de vue du paysage, de les «requalifier», dans la mesure où ils tirent simplement profit des creux générés par l'extraction pour rendre «invisibles» les parcs, sans participer au remodelage et la requalification des sites en tant que «lieux».

Ci-contre à gauche : développement du solaire en toiture qui accompagne la construction de bâtiments agricoles de grandes dimensions, affranchis des logiques anciennes (par exemple ici, le bâtiment s'installe sur la ligne de crête alors que la ferme ancienne est juste en contre-bas, à l'abri des vents dominants).

Ci-contre à droite : capture d'écran du cadastre solaire du PNR de l'Aubrac, un outil pour révéler le potentiel photovoltaïque du territoire, donnant à lire des logiques d'implantation anciennes (par exemple ici, hameau du Fromental, commune des Salces).

Potentiels :

- > En prenant en compte le sens des lieux, l'implantation de parcs photovoltaïques sur le territoire peut permettre de révéler certaines structures de relief tels que des plateaux, replats, lignes de crêtes, favorablement exposés au sud.
- > La présence de ces installations peut également permettre de révéler l'ensoleillement en tant qu'élément naturel déterminant dans la constitution des paysages locaux.
- > En prenant en compte les valeurs paysagères du territoire, les projets de parcs photovoltaïques, à l'instar des parcs éoliens, lorsqu'ils sont portés localement, peuvent permettre de renforcer le sentiment d'appartenance à leur territoire des acteurs locaux et habitants, fédérés autour de l'affirmation de l'identité de leurs paysages communs et de la prise en main de leurs évolutions futures.

Lieux sensibles :

- > Si l'ensemble du territoire est potentiellement concerné, les rebords du haut plateau et les interfluves des vallées encaissées, notamment des Boraldes, particulièrement bien exposés au sud et présentant des topographies faiblement escarpées, constituent des sites favorables pour l'installation de parcs photovoltaïques. Ils sont donc potentiellement les plus vulnérables face à cette dynamique d'évolution.

Pistes d'action :

- > Assurer l'inscription des projets de parcs photovoltaïques au sein de projets de paysage cohérents par le développement de cahiers des charges exigeants.
- > Pour répondre à la volonté du PNR de s'engager en faveur de la transition énergétique en augmentant sa production d'énergie de sources renouvelables, favoriser le débat sur le territoire en organisant des temps d'échange associant l'ensemble des acteurs et habitants concernés (par exemple, via l'animation de Fresques du Climat, d'ateliers Destination TEPOS et d'un Plan Paysage pour la transition énergétique).

Vulnérabilités "in situ" des typologies géomorphologiques du PNR de l'Aubrac

Les dynamiques d'évolution peuvent avoir des effets positifs ou négatifs quant à la qualité paysagère du territoire. Si ces effets sont variables selon chaque situation spatiale observée, de grandes tendances peuvent être déterminées en s'appuyant sur les particularités de chacune des sept typologies géomorphologiques du PNR de l'Aubrac, décrites dans le **cahier 1 - cahier de lecture des paysages**.

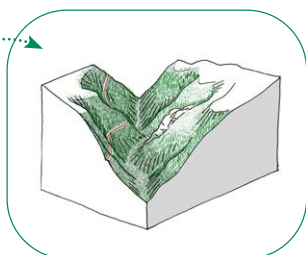
Chaque typologie de paysage est en particulier vulnérable à certaines dynamiques d'évolution. Leur identification permet de pointer les principaux points d'attention à prendre en compte au sein des projets d'aménagement du territoire, l'objectif étant toujours d'assurer la lisibilité des principales structures paysagères en présence.

Structures et effets majeurs de la charpente paysagère

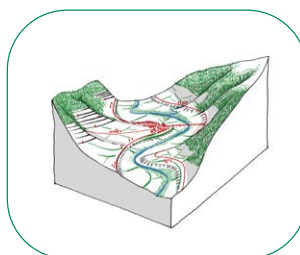
(rappel Cahier 1)

Paysages de vallées

Vallées en «V»



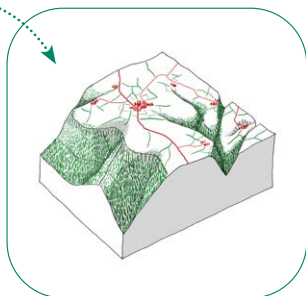
Cuvettes alluviales



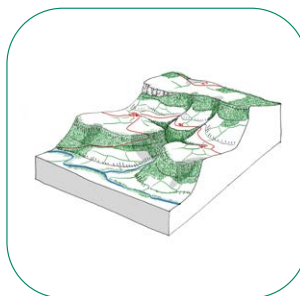
> Contrastes des versants et des fonds de vallées

Paysages de plateaux découpés

Plateaux métamorphiques



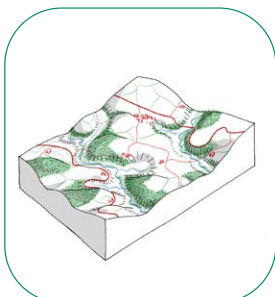
Plateaux calcaires



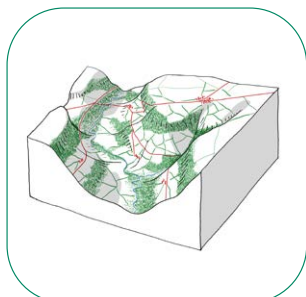
> Tensions des lignes de crêtes et rebords de plateaux

Paysages de plateaux vallonnés

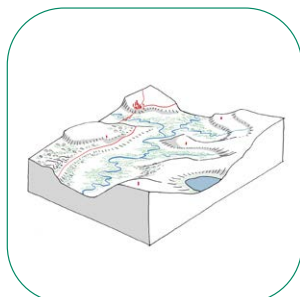
Plateaux granitiques



Plateau volcanique cantalien



Plateau volcanique aubracien



> Alternance des monts et vallons

Les enjeux "In situ"

Améliorer, valoriser, préserver la lisibilité ...

- > Des contrastes des versants et des fonds de vallons des paysages de vallées
- > Des tensions des lignes de crêtes et rebords des paysages de plateaux découpés
- > De l'alternance des monts et vallons des paysages de plateaux vallonnés

Vulnérabilités "In situ" des typologies géomorphologiques

> **Extensions urbaines** : risque de disparition des respirations des fonds de vallée et de perte de lisibilité des implantations du bâti ancien

> **Déprise agricole** : risque de fermeture des versants et des fonds de vallées, et de perte de lisibilité des structures paysagères appartenant au domaine de l'eau

> **Aménagements routiers** : risque de re-configuration brutale des versants et des pieds de coteaux

> **Construction de grands bâtiments agricoles, aménagements routiers, infrastructures de production d'énergie** : risque de rupture de la continuité des lignes de crêtes et de remodelage des ruptures de pente en rebord de plateaux

> **Extensions urbaines** : risque d'effacement des espaces de faire-valoir et perte de lisibilité des implantations du bâti ancien

> **Évolution des pratiques agricoles et forestières** : recomposition des vides et des pleins et risque de perte de lisibilité des rythmes entre les monts et vallons

> **Construction de grands bâtiments agricoles** : risque de modification des rapports d'échelle et d'atténuation des effets d'amplitude des espaces ouverts

> **Infrastructures de production d'énergie et sites d'extraction** : risque de reconfiguration et d'effacement des topographies les plus subtiles

Les représentations du territoire qui façonnent les paysages de l'Aubrac

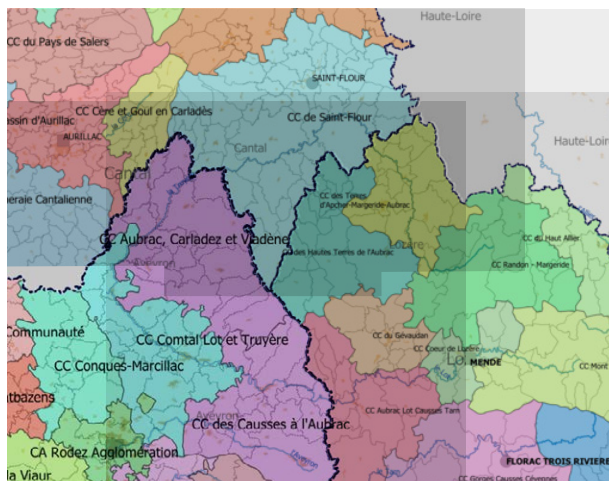
Pour comprendre les différentes représentations et imaginaires collectifs qui façonnent les paysages de l'Aubrac, différents outils peuvent être mobilisés. Le croisement des informations recueillies peut ensuite permettre d'établir un diagnostic du degré de reconnaissance paysagère du territoire. **Au-delà du constat du caractère hégémonique du haut plateau (paradigme de l'Aubrac), ce cahier s'attache à évaluer plus en détail le degré de reconnaissance des différentes entités éco-paysagères de la charte du PNR par le regard du public (lisibilité «in visu).** Une attention particulière est également portée à la reconnaissance des différentes typologies géomorphologiques en présence au sein de chaque entité.

Représentations des cartes territoriales

La cartographie des entités éco-paysagères du PNR Aubrac constitue **une représentation contemporaine de la diversité écologique, historique et sociologique des territoires qu'il recouvre.** Les entités éco-paysagères correspondent souvent aux régions naturelles traditionnelles. Leur découpage s'appuie ainsi en bonne partie sur **une forme d'historicité des territoires, de laquelle découlent des identités paysagères singulières,** souvent bien identifiées par le public.

Les noms de ces territoires, inscrits dans une épaisseur historique, sont aujourd'hui repris pour désigner les nouvelles entités territoriales et notamment les EPCI, ce qui atteste de la robustesse des **identités paysagères** qui les sous-tendent et du **sentiment d'appartenance** dont elles bénéficient. D'autres noms sont au contraire tombés en désuétude, à l'image du Ségalias, qu'aucune entité administrative ne représente aujourd'hui sur le territoire.

La carte des entités éco-paysagères introduit également **une interprétation contemporaine de l'identité paysagère du haut plateau, en proposant la distinction entre le plateau ouvert (pâturé, correspondant à l'Aubrac emblématique), et le plateau fermé (plus boisé, correspondant à des paysages de transition entre le haut plateau et les paysages caractéristiques de la Margeride),** au risque que le manque d'ancrage historique de ces entités affaiblisse leur reconnaissance paysagère. Si le plateau ouvert reste largement identifié aux paysages emblématiques de l'Aubrac, à ces grandes estives d'altitude, la reconnaissance paysagère du plateau fermé est d'autant plus fragilisée que ses paysages ne correspondent pas à ces représentations dominantes, et que cette distinction introduit une séparation, une division du plateau qui met les deux entités à distance.



Superposition des EPCI des trois départements du PNR de l'Aubrac. (Source : wikipedia)

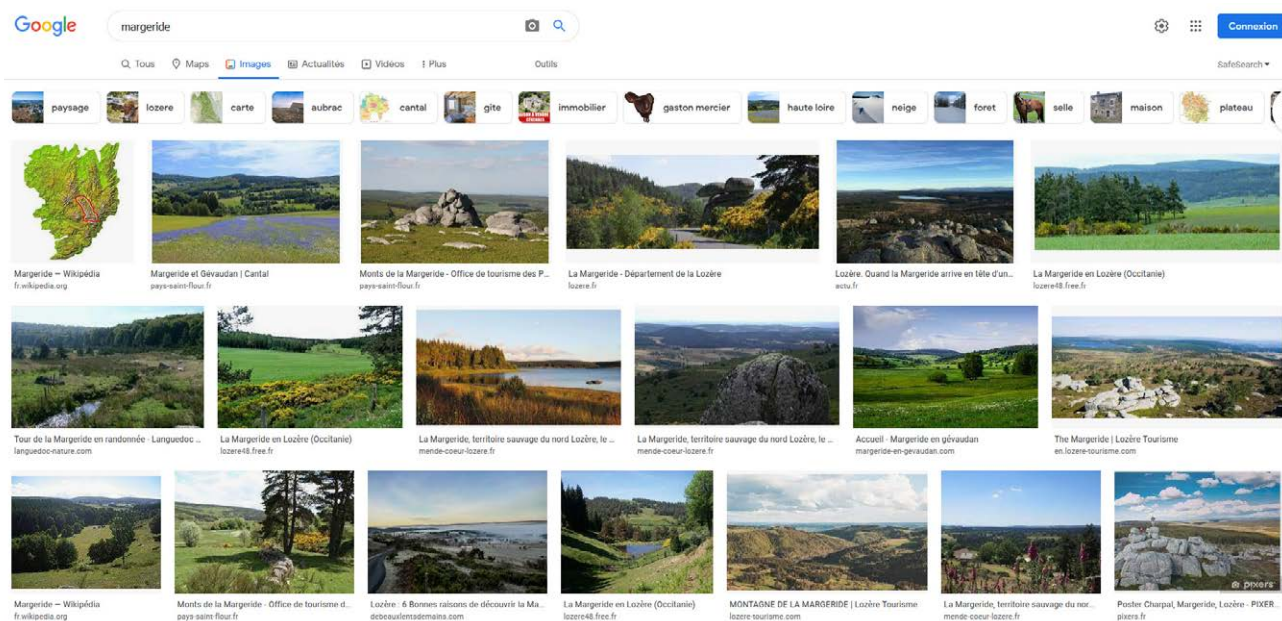


Extrait de la carte des régions naturelles de France. (Source : wikipedia, d'après Le guide des Pays de France, Zégierman, 1999)

Représentations dans les médias

Les représentations contemporaines sont largement façonnées par les différents médias, au sein desquels l'image joue un rôle majeur. Concernant la fabrication des représentations paysagères, **la communication territoriale et l'iconographie sur laquelle elle s'appuie sont particulièrement actives, notamment en contribuant à la reconnaissance des valeurs paysagères d'un territoire donné à des échelles extra-locales.** L'analyse des images de communication territoriale, et en particulier touristique, constitue donc un prisme révélateur du degré de reconnaissance «in visu» des paysages du territoire.

À l'échelle de l'Aubrac et de ses entités éco-paysagères, l'étude des sites des Offices de Tourisme, des cartes postales (anciennes et récentes) ou de simples recherches d'images sur internet permettent de faire émerger, outre le plateau ouvert emblématique, la **forte identification paysagère des entités de la vallée du Lot, des Causses et Avant-Causse et de la Margeride.** Ces entités apparaissent cependant très autonomes vis-à-vis de l'Aubrac, appartenant à des géographies qui s'étendent au-delà du massif aubracien, tandis que d'autres, comme la Viadène et les Boraldes, y sont davantage reliés, ce qui traduit l'importance de la géographie dans les systèmes de représentations territoriales (l'identification de la Viadène passe notamment par sa localisation en tant que versant ouest du massif, et les Boraldes en tant qu'espace de transition entre le haut plateau et la vallée du Lot). **Le Caldaguès, bien qu'appartenant pleinement au système géographique de l'Aubrac, ainsi que le Ségalas et le Rougier qui eux, en sont indépendants, semblent très peu représentés,** et ainsi faiblement reconnus au sein des paysages du territoire.



Capture d'écran de recherche du mot clé «Margeride» dans Google images : les images expriment fidèlement la charpente paysagère de ce plateau granitique et mettent en avant certains de ses motifs emblématiques (chaos rocheux, zones humides, prés-bois de pins sylvestres...), illustrant une identité paysagère forte et reconnue.



Extrait de recherche du mot clés «Caldaguès» dans Google images : aucune représentation de paysage n'y est associée, hormis un square parisien portant le nom d'un ancien sénateur.



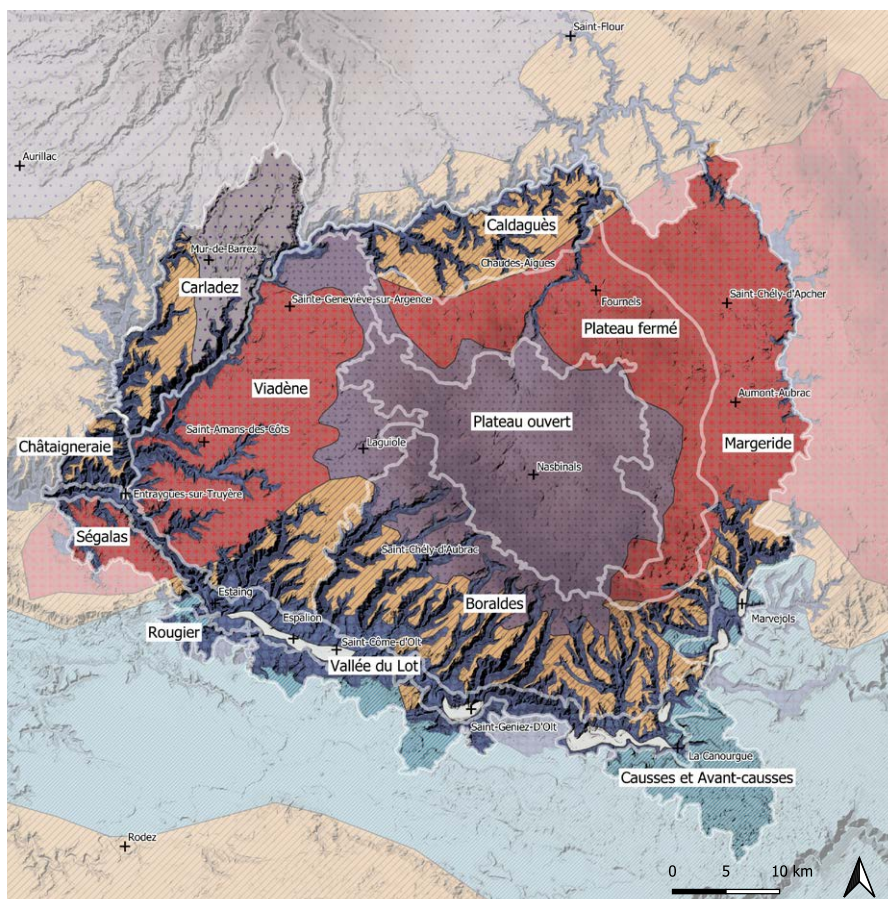
Carte postale d'une Boraldé remplie d'une mer de nuages signifiant la proximité de la vallée du Lot (source : Delcampenet)

Le prisme des images peut également être mobilisé selon différentes focales pour analyser plus finement la pertinence des représentations paysagères des différentes typologies géomorphologiques du PNR de l'Aubrac. **Il s'agit de rechercher la présence des structures de la charpente paysagère dans les images et d'identifier les représentations dominantes ou au contraire rares, voire inexistantes.**

On peut remarquer la **place importante occupée par la typologie des vallées en «V» au sein des représentations du Carladez** (appartenant au plateau volcanique cantalien et aux plateaux métamorphiques), notamment grâce à la forte valeur paysagère et patrimoniale du site du château de Vallon, ou à l'attractivité touristique de la presqu'île de Laussac, tous deux associés à la vallée de la Truyère. Les vallées en «V» sont également fortement dominantes dans les représentations **du Caldaguès**, à travers l'attractivité touristique de la Truyère (base nautique de Lanau) et du Remontalou (qui accueille la ville et station thermique de Chaudes-Aigues). On retrouve également **la Truyère** au sein des représentations de **la Margeride**, à travers ses lacs de barrage et le site de Garabit. La **forte présence de la vallée de la Truyère au sein des représentations des entités qu'elle délimite** traduit l'importance des valeurs paysagères qui lui sont associées (touristiques, patrimoniales, écologiques...) et la place spécifique qu'elle joue au sein des représentations paysagères du territoire du Parc, bien qu'elle ne soit pas identifiée comme une entité à part entière.

Les **vallées en «V»** jouent également un rôle important au sein des représentations de la **Viadène**, notamment via le site de Bez-Bédène lié à la vallée de la Selves. À l'inverse, **les vallées encaissées de la Colagne et de la Cruze** semblent **rester discrètes** au sein des représentations de la Margeride, bien qu'elles présentent de nombreux motifs emblématiques des vallées en «V» tels que les routes en balcon et les ouvrages d'art et éperons rocheux monumentaux.

Enfin, la focale à l'échelle des typologies géomorphologiques révèle également l'**absence de représentations liées aux plateaux volcaniques au sein des représentations de la Viadène** : s'il est fortement reconnu, le **plateau de Laguiole** tend à être davantage associé au plateau ouvert ; le **plateau de Cantoin** quant à lui n'apparaît pas au sein des représentations dominantes, ce qui rend peu lisible sa singularité paysagère.



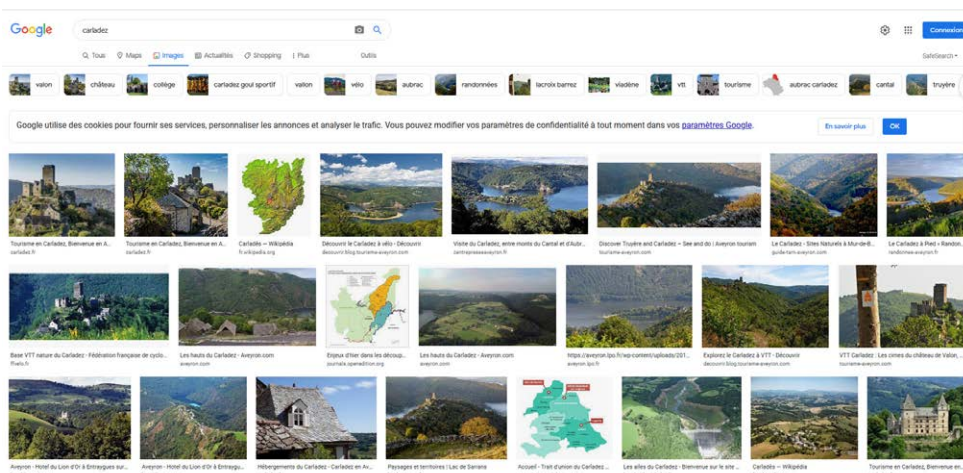
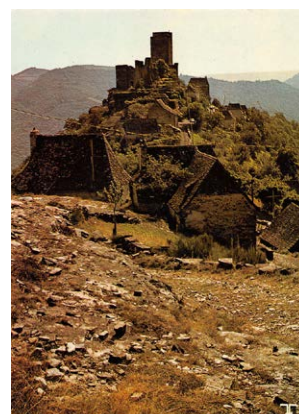
Rappel
Cahier 1
Carte de superposition des entités éco-paysagères de la Charte du PNR et des sept typologies géomorphologiques des paysages de l'Aubrac



Extrait du site internet de l'office de tourisme de Saint-Amans-des-Côtes, mettant en valeur la typologie des vallées en «V».



Cartes postales du Carladez illustrant le château de Vallon et la presqu'île de Laussac. (source : Delcampe.net)



Capture d'écran de recherche du mot clé «Carladez» dans Google images : la majorité des représentations illustrent le site de Vallon et les gorges de la Truyère. Les représentations dominantes de l'entité ne traduisent pas pleinement la réalité de sa charpente paysagère, les motifs emblématiques des plateaux métamorphiques et volcaniques étant peu représentés.

Représentations des labels et «vecteurs» de reconnaissance

À l'instar des sites du château de Vallon, de Bez-Bédène, de la station thermale de Chaudes-Aigues ou encore des bases nautiques de la vallée de la Truyère, **de nombreux lieux jouent un rôle important quant à la reconnaissance «in visu» des charpentes paysagères qui les portent** : en «attirant» à eux les visiteurs et habitants du territoire par des usages spécifiques (découverte du patrimoine, activités de pleine nature...), ils bénéficient de "coups de projecteur" qui renforcent leur valeur paysagère. **On peut alors considérer ces sites comme des «vecteurs» de reconnaissance des valeurs paysagères du territoire.**

Parmi ces différents sites, **ceux qui bénéficient de différentes formes de labels jouent également un rôle particulier.** Leur classement ou leur inscription au titre des monuments historiques ou des sites, ou bien encore leur inscription au sein du réseau des plus beaux villages de France, témoignent d'une reconnaissance largement partagée par le regard du public. Perçus comme «emblématiques», «majeurs», «uniques», ces lieux bénéficient d'une attention quant à leur «ménagement», assurant la préservation et la transmission de leurs qualités paysagères «in situ» et dans le temps.

Sur le territoire de l'Aubrac, l'inscription par l'Unesco sur la liste du **patrimoine mondial** de deux tronçons du GR65 et de trois monuments associés (Pont d'Estaing, Pont Vieux d'Espalion, et pont des Pèlerins à Saint-Chély-d'Aubrac), confèrent aux lieux traversés une forte valeur patrimoniale et paysagère, accentuant notamment le caractère emblématique des estives du haut plateau entre les villages de Nasbinals et d'Aubrac.

Par le biais du GR65, la boralde de Saint-Chély, arpentée par les nombreux pèlerins du chemin de Saint-Jacques, bénéficie d'une reconnaissance paysagère particulière et permet, en tant que «modèle», de faire exister pleinement les autres boraldes au sein de l'imaginaire collectif. La présence de nombreux **espaces naturels protégés** sur le haut plateau témoigne par ailleurs de l'importance de la reconnaissance de sa valeur environnementale. L'identité paysagère de la vallée du Lot, et notamment sa valeur patrimoniale, est également fortement reconnue et valorisée, comme en témoigne la présence de trois **«Plus beaux villages de France»** ainsi que la concentration de nombreux **monuments historiques**.

Cartes postales de la cascade du Déroc et du lac Saint Andéol, sites naturels inscrits



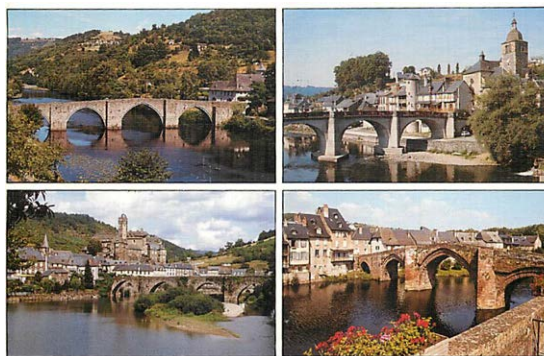
Cartes postales du pont des pèlerins et du village de Saint-Chély-d'Aubrac



Si les sites touristiques et classés constituent des lieux emblématiques où se concentrent les valeurs paysagères du territoire, d'autres vecteurs de reconnaissance paysagère, davantage liés au quotidien, peuvent être identifiés. Par le simple fait de «donner accès» aux lieux, des structures paysagères anthropiques telles que **les routes et chemins peuvent jouer un rôle très important dans la reconnaissance «in visu» des paysages.** Le degré de reconnaissance des paysages traversés pourra alors être proportionnel à la fréquentation des structures paysagères en question. Par exemple, on peut considérer l'autoroute A75, qui traverse la Margeride du nord au sud, comme un vecteur de reconnaissance paysagère important, mais le manque de qualité paysagère de certains des aménagements qui l'accompagnent tend à en réduire la portée et fragilise réciproquement les qualités paysagères de certains espaces traversés. À contrario, les routes départementales, qui empruntent les lignes de crête qui délimitent les boraldes, constituent à la fois des axes de circulation stratégiques pour le territoire, et des structures paysagères révélatrices de la qualité de ces paysages de transition entre vallée du Lot et haut plateau.

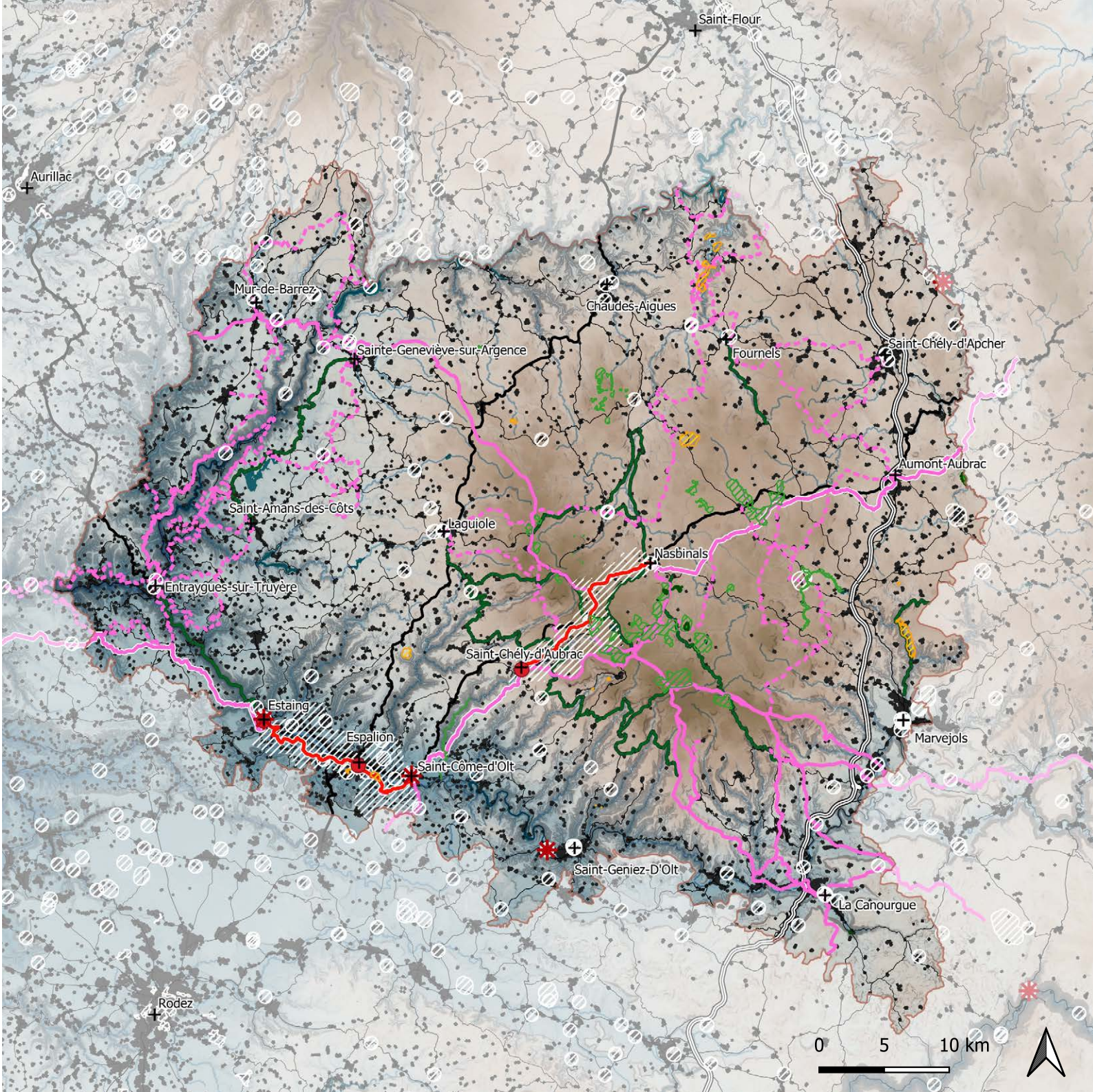
« Les paysages de l'Aubrac ont pu naître du besoin de représenter, partager, raconter les expériences de marche le long des drailles et des chemins de pèlerinage.»

Paroles d'habitants recueillies dans le cadre d'un questionnaire en ligne

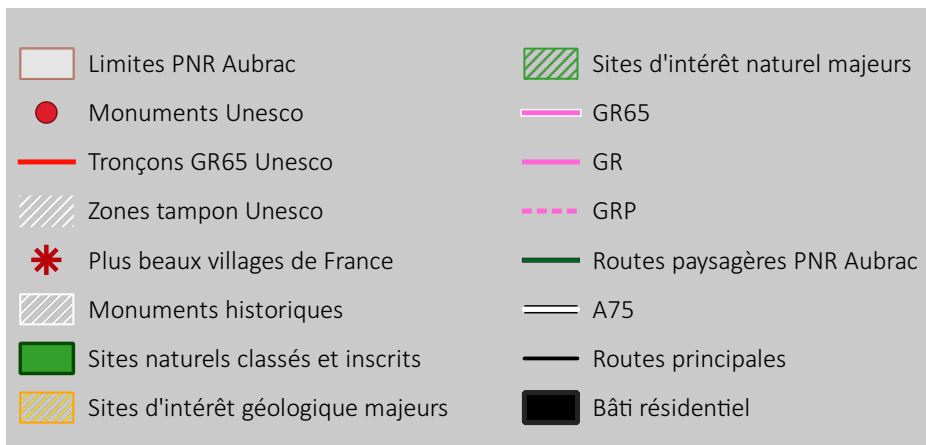


Cartes postales de la vallée du Lot illustrant le pont d'Entraygues, Saint-Geniez-d'Olt, Estaing et le pont vieux d'Espalion (source : Delcampe.net), mettant en valeur les motifs emblématiques des silhouettes des villages historiques et des ponts implantés en relation étroite avec le cours d'eau.

Fortement inscrits dans le sens des lieux qu'ils traversent, les chemins constituent quant à eux des vecteurs de reconnaissance majeurs, c'est pourquoi, au-delà des itinéraires de Saint-Jacques et des GR, le maillage des chemins vicinaux et circuits de randonnée sur les territoires contribue à la reconnaissance «in visu» de paysages plus discrets. Enfin, **les lieux de vie principaux, les villes et villages, constituent également des vecteurs de reconnaissance importants**, bien que les qualités paysagères de ces espaces «du quotidien» ne soient pas toujours les premières mises en avant à travers les représentations paysagères des territoires.



Carte des principaux vecteurs de reconnaissance paysagère



Représentations des acteurs et habitants

Au-delà des hauts lieux, **les représentations paysagères du quotidien laissent peu de traces et trouvent peu de traductions iconographiques ou littéraires.** Appartenant à une «culture» locale, ou à une approche plus sociologique des lieux, **leur dimension immatérielle nécessite de faire appel à d'autres outils d'analyse.** Ainsi, si les cartographies administratives, l'iconographie et les différents «vecteurs» de reconnaissance permettent de constituer une première approche des représentations paysagères, la rencontre des habitants et acteurs des territoires permet d'y apporter à la fois une profondeur (celle du vécu, du ressenti, de l'expérience), des nuances (par la confrontation de différents regards), et un ancrage (en confirmant ou invalidant certaines pistes d'analyse).

Dans le cadre de ces cahiers, les paroles d'acteurs et d'habitants ont été recueillies via un questionnaire en ligne et différents entretiens. Elles ont confirmé certaines disparités de reconnaissance entre les entités éco-paysagères appartenant au massif aubracien et les entités périphériques, ainsi que le caractère emblématique du haut plateau auquel ont été associées des émotions particulièrement fortes (sentiments de liberté, de pureté, de sérénité... liés à l'isolement de ses grands espaces pâturés) et de nombreux points d'attachement, notamment liés aux caractères de la ruralité (éléments de petit patrimoine vernaculaire tels que les murets en pierre-sèche ou les arbres têtards, imaginaire lié aux pratiques agricoles qui façonnent les territoires, caractère préservé d'un territoire reculé...).

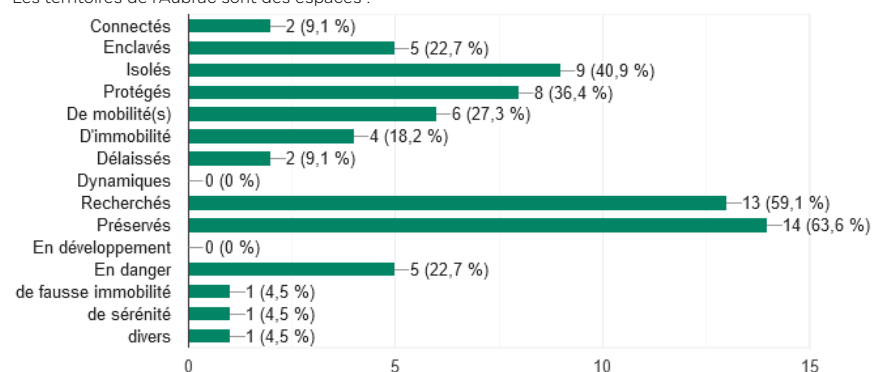
Les échanges entre le haut plateau et ses territoires voisins ont également été mis en avant, traduisant le paradoxe de cette entité qui fait figure à la fois d'isolat et d'espace de relations. L'intérêt des habitants et acteurs sollicités pour la dimension historique de ces relations (pratiques ancestrales de la transhumance, anciennes logiques de répartition des cultures agricoles selon des terroirs complémentaires et échanges associés...) est apparu en miroir avec une forme d'expérience actuelle du territoire, où l'on habite plutôt les franges du massif tout en restant fortement attaché à son cœur, et où l'on se retrouve en venant chercher la solitude.

Le questionnaire des paysages de l'Aubrac

Paroles d'habitants recueillies dans le cadre du questionnaire en ligne

Quel(s) terme(s) caractérise(nt) le mieux l'Aubrac selon vous ?

Les territoires de l'Aubrac sont des espaces :



« Les qualités paysagères de l'Aubrac sont recherchées : l'ouverture, l'horizon, le relief, les petits coins perdus... À cela s'ajoute la sensation d'être seuls, parfois perdus, qui sont aujourd'hui des sensations recherchées par de nombreuses personnes. »

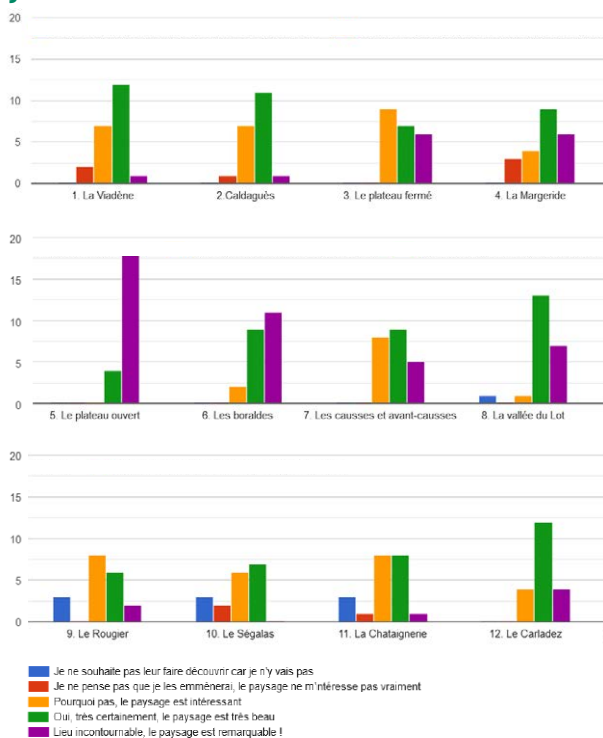
« Sentiment d'isolement car grands espaces, mais de connexion car l'activité humaine est visible partout, de mobilités avec les transhumances et itinérances, des paysages recherchés pour la déconnexion et leur image préservée. »

Pourquoi ?

« L'Aubrac est un territoire de mobilité, car il est nécessaire de sortir de ce dernier pour avoir accès à un certain nombre de choses (commerces, santé...). C'est aussi l'immobilité d'un paysage qui semble immuable. C'est ce caractère immuable qui en fait un territoire recherché notamment pour se ressourcer (résidences secondaires, tourisme itinérant, etc.), dans un environnement préservé. »

Enfin, la diversité des paysages de l'Aubrac a été mise en avant, paradoxalement à travers leurs principaux dénominateurs communs (paysages d'élevage, reculés, préservés...) ainsi qu'à travers la question de leur transmission et de leur avenir : si le caractère emblématique du haut plateau concentre un sentiment d'attachement fort et soulève de nombreuses interrogations quant aux conditions de sa préservation, **la reconnaissance et la transmission des paysages de l'Aubrac dans leur diversité, perçue comme un facteur d'attractivité et de résilience, semblent également au centre des préoccupations des habitants et acteurs du territoire.**

Quelles entités éco-paysagères souhaiteriez-vous faire visiter à vos amis ?



Pourriez-vous décrire de manière globale ces paysages ?

« **Cet ensemble de paysages variés est évidemment marqué par le plateau ouvert, qui a donné son nom à la région, mais qui est aussi lié à tous les territoires voisins au climat moins hostile, et donc plus accueillants pour une implantation humaine. Cet ensemble est en interaction permanente depuis des siècles pour des raisons agricoles (transhumance, recherche de bois de chauffage, etc).** »

« **Globalement ce sont des paysages ruraux et naturels (mais très dépendants de la main de l'homme) - des paysages surconsommés (plateau ouvert, vallées du Lot et de la Truyère) et d'autres méconnus (ségalias/châtaigneraie, boraldes) - une diversité à valoriser.** »

« **Contrastés, différents, complémentaires** »

Que voudriez-vous transmettre des paysages de l'Aubrac aux générations futures ?

« Un territoire à la fois vivant et préservé »

« Le sentiment d'immensité ? »

« La diversité et l'accessibilité des paysages, à la fois ouverts mais toujours morcelés par les murets et les haies, des tourbières, des forêts riches et ouvertes »

« Tout et rien. Le vide »

« La paix intérieure »

« Un équilibre nature et pastoralisme »

« La reconnaissance de leur diversité »

« Tout ce qui fait l'Aubrac (et ses territoires connexes) aujourd'hui, avec ses paysages ouverts ou fermés, ses zones bocagères, ses villages aux matériaux de construction traditionnels... »

Évaluation des degrés de reconnaissance "in visu" des entités éco-paysagères de la charte du PNR de l'Aubrac

Les représentations qui façonnent les paysages peuvent être riches, diverses, voire contradictoires, tant par leur nature que par leur source. Elles s'ancrent dans l'histoire des sociétés, ce qui peut rendre leur compréhension complexe, tant les nuances des émotions et des raisons qui les motivent peuvent être nombreuses. **Mais le recoupement de différents critères, tels que ceux développés dans ce cahier, peut permettre d'en esquisser une forme de synthèse.**

Cette synthèse permet de faire émerger des paysages particulièrement forts, dont les représentations sont nombreuses et fidèles à la réalité de leur charpente paysagère, et des paysages plus modestes, dont les représentations sont peu nombreuses malgré la reconnaissance de leurs qualités à l'échelle locale. Elle permet également de **mettre en lumière les paysages qui demeurent très peu représentés et qui sont dès lors les plus vulnérables aux risques de perte de leurs qualités paysagères.** Si les paysages plus forts devront continuer de faire l'objet des attentions qui leurs sont portées, ces paysages modestes et fragiles pourront faire l'objet en priorité d'actions visant à en améliorer la lisibilité "In visu".

	Ancrage historique / identité territoriale	Identification / appartenance à l'Aubrac	Représentation médiatique / identification paysagère	Justesse des représentations / représentation des typologies en présence
Boraldes	Orange	Vert	Orange	Vert
Caldaguès	Orange	Orange	Rouge	Vallées du Bès et du Remontaïou
Carladez	Vert	Rouge	Orange	Vallée de la Truyère Vallée du Goul
Causse et avant-causse	Vert	Rouge	Vert	
Châtaigneraie	Orange	Rouge	Rouge	
Margeride	Vert	Orange	Vert	Vallées de la Crueize et de la Colagne
Plateau fermé	Rouge	Vert	Rouge	Vallée du Bès
Plateau ouvert	Rouge	Vert	Vert	
Rougier	Orange	Rouge	Rouge	
Ségalas	Orange	Rouge	Rouge	
Vallée du Lot	Vert	Orange	Vert	
Viadène	Vert	Vert	Orange	Plateau de Laguiole Plateau de Cantoin

Les enjeux "In visu" :

- > **Préserver** la lisibilité "in visu" des territoires dont la reconnaissance paysagère est **bonne**
- > **Renforcer** la lisibilité "in visu" des territoires dont la reconnaissance paysagère est **moyenne**
- > **Améliorer** la lisibilité "in visu" des territoires dont la reconnaissance paysagère est **faible**

Présence de vecteurs de reconnaissance majeurs / quotidiens	Reconnaissance par le regard habitant (entretiens et questionnaires)	Degré de lisibilité «in visu»
Orange	Vert	fort
Rouge	Orange	faible
Orange	Vert	moyen
Orange	Orange	moyen
Rouge	Rouge	faible
Orange		fort
Orange		faible
Vert	Vert	fort
Rouge	Rouge	faible
Rouge	Rouge	faible
Vert	Vert	fort
Orange	Orange	

Conclusion

Ecrire le paysage, c'est s'inscrire dans un processus qui se déploie dans le temps et l'espace, "in situ" et "in visu", à travers lequel les sociétés humaines façonnent les lieux qu'elles habitent, tout comme, dans le même temps, leurs représentations du monde sont façonnées par ces lieux. L'écriture de paysage est dès lors elle-même dynamique. Au delà de la lecture, **l'écriture est un levier tourné vers le projet, qui permet de construire un regard critique des paysages, et affirme le statut de l'observateur-lecteur en tant qu'acteur à part entière.**

Pourquoi écrire ?

L'écriture de paysage, appuyée sur l'évaluation des différents degrés "in situ" et "in visu" de "lisibilité" de la charpente paysagère, permet à tout un chacun d'être en mesure d'**établir un diagnostic paysager en saisissant les risques et potentiels de tous lieux**. L'écriture de paysage permet ensuite à l'observateur-acteur de **savoir orienter son action en prenant en compte les principales vulnérabilités du territoire et de ses paysages et en s'inscrivant dans le sens des lieux**.

Quels apports pour les paysages de l'Aubrac ?

La question des paysages et de leur reconnaissance est inscrite au centre des préoccupations des habitants et acteurs du parc naturel régional de l'Aubrac. Valorisés pour leur caractère rural et préservé, les paysages de l'Aubrac n'en sont pas moins en évolution constante. **Aux effets des évolutions de nos sociétés et modes de vie sur les paysages, s'ajoutent aujourd'hui les effets du changement climatique, qui interrogent les fondements mêmes des paysages de l'Aubrac.**

Pour favoriser leur résilience et permettre leur réinvention, la reconnaissance de leur diversité "in visu", et la prise en compte de leurs spécificités "in situ" constituent des objectifs majeurs. En s'attachant à préciser les principaux enjeux paysagers du territoire, ce cahier peut aider les acteurs à construire leurs projets en faveur de l'amélioration, de la valorisation et de la préservation des qualités paysagères de l'Aubrac.

De l'étude des représentations et des dynamiques d'évolution...

... à la définition des enjeux paysagers du territoire :

> "In situ" :

Améliorer, valoriser, préserver la lisibilité "in situ"...

> **Des contrastes des versants et des fonds de vallons des paysages de vallées**

- Vallées en "V"
- Cuvettes alluviales >

> **Des tensions des lignes de crêtes et rebords des paysages de plateaux découpés**

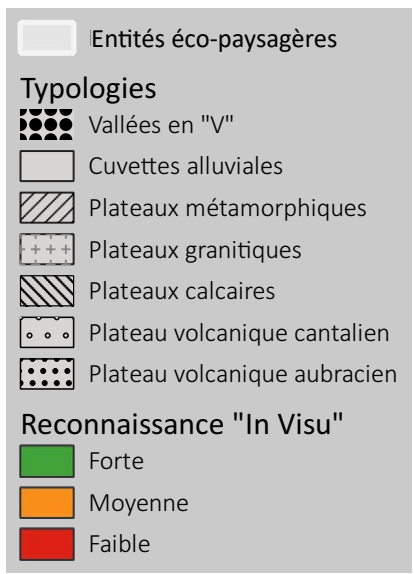
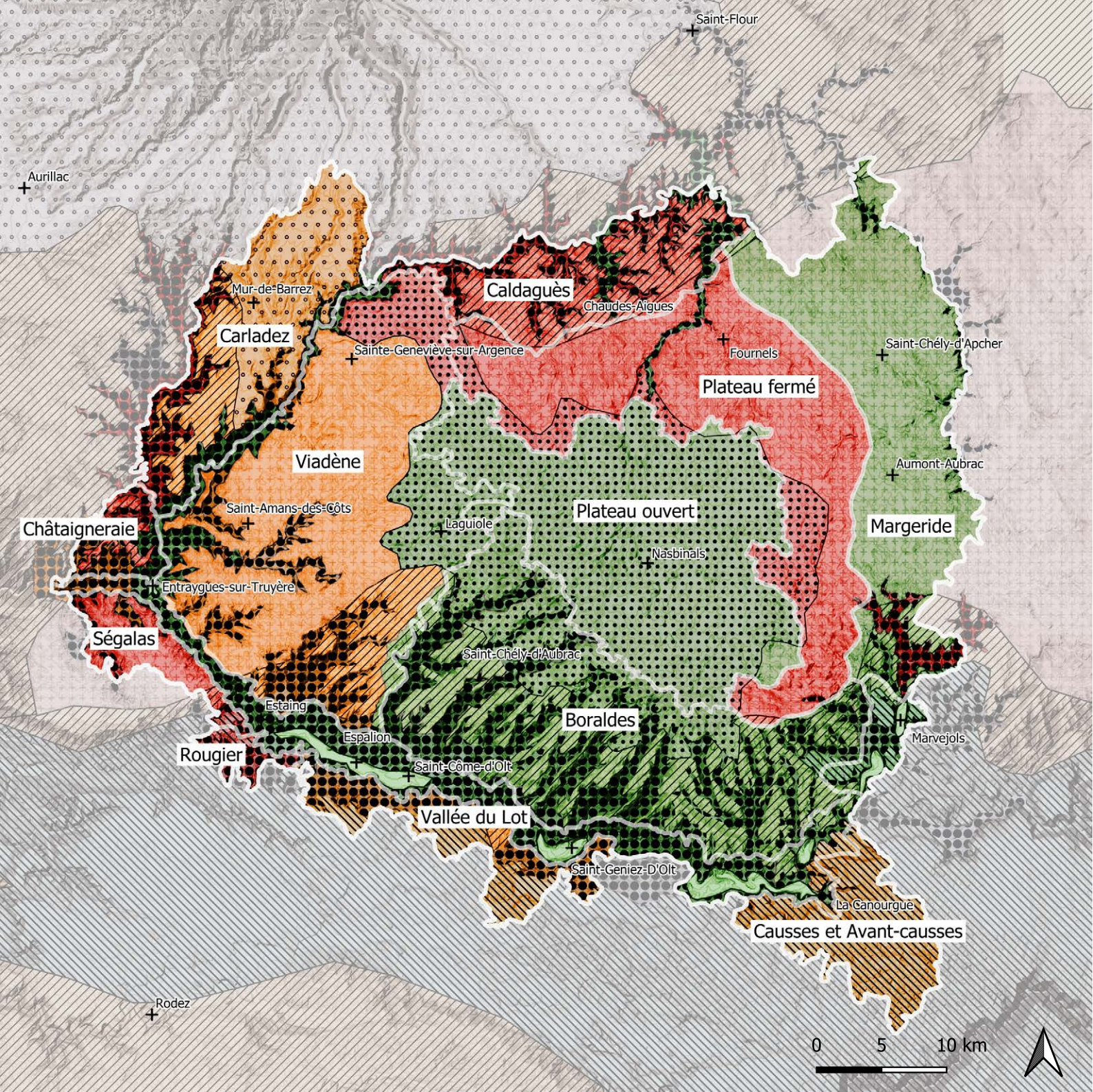
- Plateaux métamorphiques
- Plateaux calcaires

> **De l'alternance des monts et vallons des paysages de plateaux vallonnés**

- Plateaux granitiques
- Plateau volcanique cantalien
- Plateau volcanique aubracien

> "In visu" :

- **Préserver la lisibilité "in visu"** des territoires dont la reconnaissance paysagère est **bonne**
- **Renforcer la lisibilité "in visu"** des territoires dont la reconnaissance paysagère est **moyenne**
- **Améliorer la lisibilité "in visu"** des territoires dont la reconnaissance paysagère est **faible**



Carte de superposition des typologies géomorphologiques et des degrés de reconnaissance "In visu" des entités éco-paysagères de la charte du PNR de l'Aubrac

Avec la participation

de l'équipe technique du PNR Aubrac...

Hugo Receveur, chargé de mission Paysage
Nicolas Leblois, chargé de mission Urbanisme
Silvia Estévez Santos, chargée de mission Énergie
Régine Pechberty, chargée de mission Marque Parc et chemins de Saint-Jacques
Romain Ribière, chargé de mission Forêt
Chloé Vayssier, chargée de mission Agriculture
Remi Teysedre, doctorant en Design de Service et Médiation

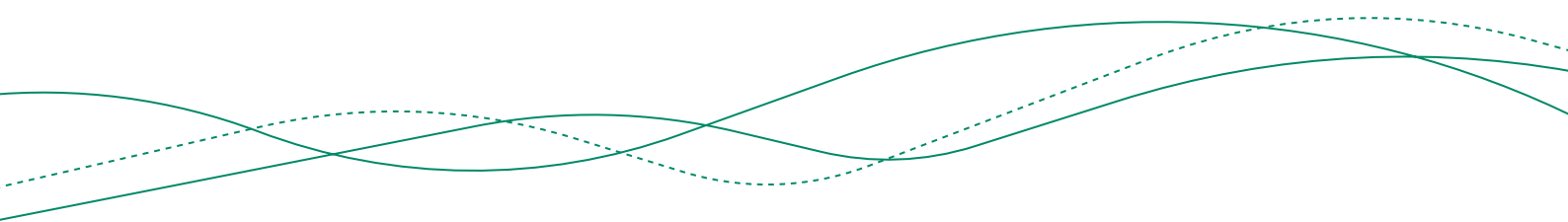
des élus référents du PNR Aubrac...

Roger Auguy, maire de Prades-d'Aubrac
Geneviève Gasq-Bares, maire de Condom-d'Aubrac

Ainsi que ...

Arthur Ancrenaz, doctorant en Géographie physique et environnementale
Caroline Bideau et Zelda Puyfoulhoux, archéologues (site de Javols)
Gonzalo Diaz, guide agréé et accompagnateur
Laurent Fau, archéologue (DRAC Aveyron)

Merci !



Issus de la collaboration étroite du PNR de l'Aubrac avec les bureaux d'études Détours - Atelier de paysage et VEDI, les cahiers des paysages de l'Aubrac n'entendent pas constituer un nouvel état des lieux exhaustif des paysages du Parc, précédemment décrits dans les atlas départementaux existants à ce jour. Ils tendent plutôt à proposer une nouvelle approche, plus décalée, nourrie par l'expérience de paysagistes-concepteurs et de professionnels de la concertation, comme une pierre supplémentaire à l'œuvre collective du PNR.

Pédagogiques avant tout, ils constituent un outil au service des acteurs, leur donnant de nouvelles clés de lecture du territoire recentrées sur ses fondements paysagers. Prenant acte que les paysages ordinaires sont en droit de prétendre à la même qualité d'attention que les paysages extraordinaires, les cahiers des paysages ont pour objectif de permettre à leurs lecteurs d'être en capacité de lire et comprendre les qualités de chaque lieu, pour pouvoir écrire les paysages de demain dans le respect de l'esprit des lieux.

Le Cahier n°2, d'Écriture, propose des outils pour agir en faveur de la qualité paysagère du territoire, et tente de faire émerger ses principaux enjeux.

Conception, rédaction

Détours - Atelier de Paysage
Paysagistes concepteurs

Claude CHAZELLE, Maïté BEULLIER, Fanny JAOUEN

Agence Vous Etes d'Ici
Concertation & ingénierie pour les territoires

Claire PLANCHAT, Julie DELOBEAU



Crédits photographiques, illustrations :

Maïté BEULLIER, Fanny JAOUEN
(sauf mention contraire)

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC

www.parc-naturel-aubrac.fr

© Parc naturel régional de l'Aubrac - 2022

